

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2012

Communauté de Communes du Pays Orne Moselle



Le mot du Président

La Communauté de Communes du Pays Orne- Moselle élabore chaque année un rapport d'activités qui établit un bilan de toutes les décisions et actions engagées dans chaque domaine de compétence.

C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions menées par notre Communauté de Communes aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands investissements communautaires.

L'année 2012 a principalement été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la politique « petite enfance » qui a pour ambition, de proposer à l'ensemble des familles, dès 2013, une offre élargie dans le domaine de la petite enfance sur notre territoire.

Dans le cadre de cet important programme d'investissement, qui mobilisera au total plus de 8 millions d'euros, une 1ère structure multi-accueil (celle d'Amnéville) a ouvert ses portes en avril 2012 et la halte garderie de Rombas a été transformé en structure multi-accueil.

Par ailleurs, les travaux de construction des structures multi-accueil de la Vallée de l'Orne, Marange-Silvange et Sainte Marie aux Chênes ont été engagés en 2012.

En plus de ce projet dédié à la petite enfance, notre Communauté de Communes a poursuivi, en 2012, les actions déjà entreprises dans ses autres domaines de compétences :

- ◆ poursuite des actions de développement économique afin de favoriser les créations d'emplois,
- ◆ Adoption du 2ème programme local de l'habitat
- ◆ poursuite de l'ensemble des actions liées à la reconquête qualitative de notre territoire (ravalement de façades, mise en œuvre d'un programme d'intérêt général dans le prolongement de l'O.P.A.H.),
- ◆ poursuite de l'amélioration qualitative de la collecte sélective des déchets ménagers afin de réduire la quantité des déchets résiduels, avec notamment, la mise en place d'un plan local de prévention des déchets,
- ◆ engagement des études en vue de la requalification de la friche industrielle des Portes de l'Orne.

La mise en œuvre de toutes ces actions a été rendue possible, malgré la crise économique et la réforme du financement des collectivités locales, grâce à la bonne santé financière de notre Communauté de Communes et à nos demandes de subventions auprès du Conseil Régional, du Conseil Général, des Fonds Européens et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Ce rapport d'activités sera envoyé à toutes les communes membres de notre EPCI afin d'être présenté à l'ensemble des Conseils Municipaux.

Je vous en souhaite une très bonne lecture à toutes et à tous.

Lionel FOURNIER
Président de la Communauté
de Communes du Pays Orne-Moselle

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle.....	page 5
Les élus.....	page 6
Moyens Humains.....	page 7
Finances	page 8
L'Aménagement de l'Espace.....	page 9
La Protection et la mise en valeur de l'environnement.....	page 16
La gestion, l'élimination, et la valorisation des déchets.....	page 17
Le Développement Economique	page 18
Logement et cadre de vie.....	page 20
La Petite Enfance.....	page 24
Actions transverses.....	page 26

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE

La Communauté de Communes du Pays Ornes Moselle regroupe 13 communes : Amnéville, Bronvaux, Clouange, Marange-Silvange, Montois la Montagne, Moyeuve-Grande, Moyeuve-Petite, Pierrevillers, Rombas, Roncourt, Rosselange, Sainte Marie aux Chênes et Vitry Sur Orne.

Elle compte 53 636 habitants sur 9 980 ha de superficie.

Le fonctionnement de la Communauté de Communes repose sur un conseil communautaire de 53 délégués des 13 communes (+23 suppléants) et un bureau communautaire qui comprend, auprès du Président, 13 Vice-présidents (un par commune).

Les domaines de compétences communautaires :

- Aménagement de l'Espace,
- Développement économique,
- Protection et mise en valeur de l'environnement,
- Gestion, élimination, valorisation des déchets,
- Politique du logement d'intérêt communautaire,
- Petite enfance.

La liste exhaustive des compétences figure dans les statuts de la Communauté de communes qui sont consultables sur le site internet www.ccpom.fr



Les élus

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE s'est réuni 4 fois en 2012 et a adopté 35 délibérations.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE s'est réuni 12 fois en 2012 et a adopté 102 décisions.

LES COMMISSIONS ont été mises en place lors de la séance du Conseil Communautaire du 23 juin 2008 permettant de couvrir toutes les compétences exercées par la communauté de communes:

- Développement économique
- Projets, Travaux, Infrastructures
- Gestion Elimination et valorisation des déchets
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Finances, personnel
- Communication
- Technologie de l'Information et de la communication et réseau très haut débit
- Aménagement de l'espace, schéma de cohérence territorial, ZAC, réserves foncières
- Urbanisme
- Suivi et développement du SIG
- Développement durable et énergies nouvelles
- Suivi et mise en œuvre du Projet de territoire

Le Bureau Communautaire

- M. FOURNIER Lionel, Président
M. DIEDRICH Claude, 1^{er} Vice Président
Mme BELLONI Doris, 2^{ème} Vice Présidente
M. DROUIN René, 3^{ème} Vice Président
M. WATRIN Roger, 4^{ème} Vice Président
M. MATELIC Vincent, 5^{ème} Vice Président
M. MULLER Yves, 6^{ème} Vice Président
M. CORRADI Luc, 7^{ème} Vice Président
M. SERREDSZUM Jean-Marie, 8^{ème} Vice Président
M. VOLLE Michel, 9^{ème} Vice Président
M. HALTER Marcel, 10^{ème} Vice Président
M. ARGUELLO Hervé, 11^{ème} Vice Président
M. SCHWEIZER Christian, 12^{ème} Vice Président
M. PIERON Robert, 13^{ème} Vice Président

Le Conseil Communautaire

AMNEVILLE:

Titulaires:

Mme BELLONI, 2^{ème} VP

M. HIRTZ

M. FUND D.

Mme ADLER PALLAS

M. FUND A.

M. HELART

Suppléants:

Mme LODI

M. VARNIER

M. VILLERBRUN

BRONVAUX:

Titulaires:

M. ARGUELLO, 11^{ème} VP

M. FAVIER

Suppléants:

M. LEMONT (jusqu'au 29/06/11)

Mme REISSE (à partir du 29/06/11)

CLOUANGE:

Titulaires:

M. DIEDRICH, 1^{er} VP

Mme FERRARI

M. GISMONDI

M. CECCONI

Suppléants:

M. FURGONI

M. TINTANET-DANGLA

MARANGE-SILVANGE:

Titulaires:

M. BRUM

M. MULLER, 6^{ème} VP

M. MEOCCI

M. LALLIER

Mme GREFF

Suppléants:

M. ROETTGER

Mme BAUDOIN

MONTOIS LA MONTAGNE

Titulaires:

M. VOLLE, 9^{ème} VP

M. CUCCIA

Mme PIERRARD

Suppléants: M. LAURENT

MOYEUVE-GRANDE:

Titulaires:

Mme BARTOLETTI

M. BENABID

Mme CONTESE

M. DROUIN, 3^{ème} VP

M. ROVIERO

M. SANTARONI M.

M. TIRLICIEN

Suppléants:

M. CARIDDI

M. GALLO

Mme KIRCHE

MOYEUVE PETITE

Titulaires:

M. SCHWEIZER, 12^{ème} VP

Mme MARRINACCI

Suppléants:

M. HENRY

PIERREVILLERS:

Titulaires:

M. SERREDSZUM, 8^{ème} VP

M. PELIZZARI

Suppléants: M. LEFORT

ROMBAS

Titulaires:

M. FOURNIER

M. PIERON, 13^{ème} VP

M. BARTHELEMY

M. RISSER

Mme WAGNER

Mme MACAIGNE

Mme MORETTI (jusqu'au 29/03/11)

M. AUBURTIN

Mme BENCI

Suppléants:

M. SAUDRY

Mme BALZER

RONCOURT

Titulaires:

M. HALTER, 10^{ème} VP

M. BALTIERI

Suppléants:

M. CAZZANTI

ROSSELANGE:

Titulaires:

M. MATELIC, 5^{ème} VP

M. SCHONS

Mme SEEMANN

M. DI GIANDOMENICO

Suppléants:

M. VISCERA

Mme COANA

SAINTE MARIE AUX CHÊNES

Titulaires:

M. KLAMMERS

M. WATRIN, 4^{ème} VP

M. SUBTIL

Mme CADONA

Suppléants:

M. ALBANESE

M. VEDEL

VITRY SUR ORNE:

Titulaires:

M. CORRADI, 7^{ème} VP

M. WEYANT

M. VEGLIA

Suppléants:

M. GOEB

Les Moyens Humains

Les services de la Communauté de Communes sont répartis sur plusieurs sites :

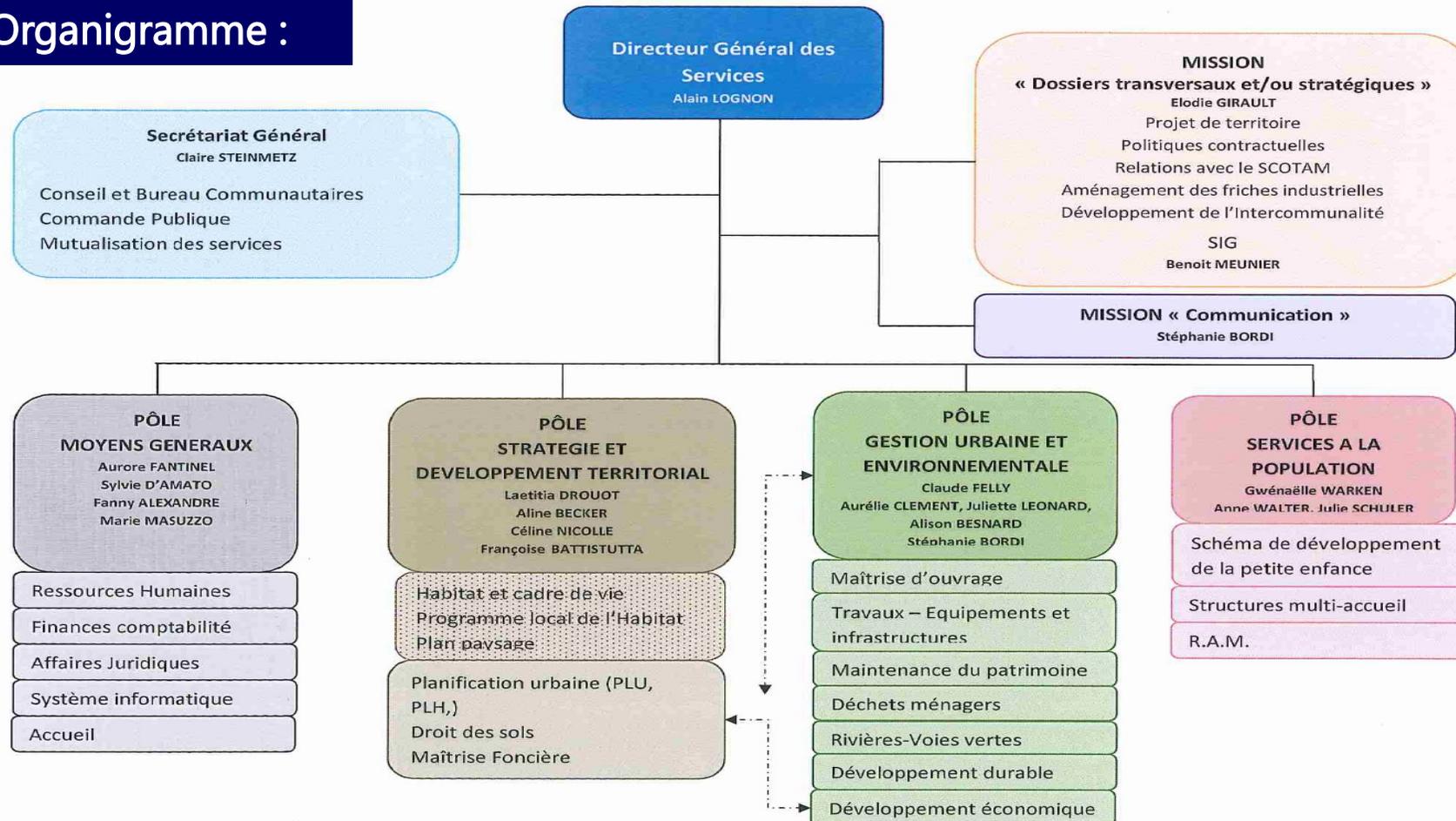
à ROMBAS, au 34, Grand Rue: Direction Générale, services fonctionnels et services opérationnels (18 personnes : 3 hommes et 15 femmes dont 13 titulaires et 7 contractuels)

à AMNEVILLE, au Relais parentale d'assistance maternelle, rue Pasteur (2personnes)

Concertation sociale

Compte tenu de ses effectifs, la communauté de communes ne dispose pas d'instances paritaires qui lui sont propres. Elle relève donc du comité technique Paritaire, de la Commission Administrative Paritaire et du Comité d'Hygiène et de Sécurité placés auprès du Centre Départemental de Gestion de la Moselle.

Organigramme :



FINANCES

Le Budget 2012 a été adopté le 2 avril 2012 et a fait l'objet de deux décisions modificatives (Décision modificative n° 1 adoptée le 25 juin 2012 et Décision modificative n° 2 adoptée le 26 septembre 2012).

La présentation synthétique des comptes pour 2012 permet de mieux appréhender la structure du budget communautaire (source CA 2012):

Les dépenses réelles réalisées au titre de l'exercice 2012 se sont élevées à 12 556 K€.

Elles se répartissent comme suit:

Dépenses de Fonctionnement	8 547 K€
Dépenses d'investissement	4 009 K€

Les recettes réelles réalisées au titre de l'exercice 2012 se sont élevées à 12 345 K€.

Elles se répartissent comme suit:

Recettes de Fonctionnement	10 577 K€
Recettes d'investissement	1 767 K€

LES RECETTES BUDGETAIRES ET LA FISCALITE COMMUNAUTAIRE

Les recettes réelles (hors emprunts) de la Communauté de Communes proviennent :

des contribuables locaux, par le biais du produit:

- des impôts directs locaux : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et ressources de remplacement de la taxe professionnelle
- de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

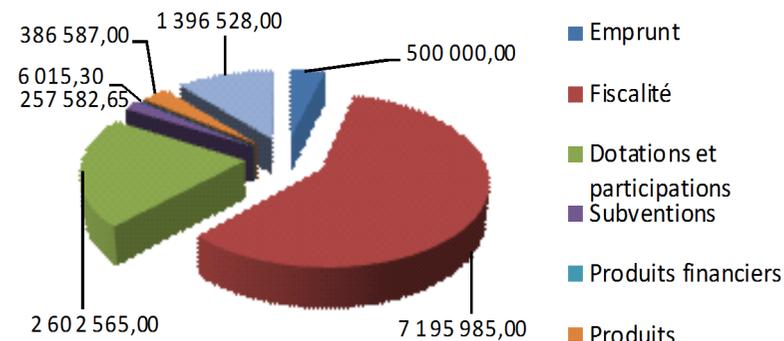
de l'Etat, au titre

- de la dotation globale de fonctionnement (dotation d'intercommunalité),
- des allocations du Fonds de Compensation de la T.V.A. sur les dépenses d'investissement.

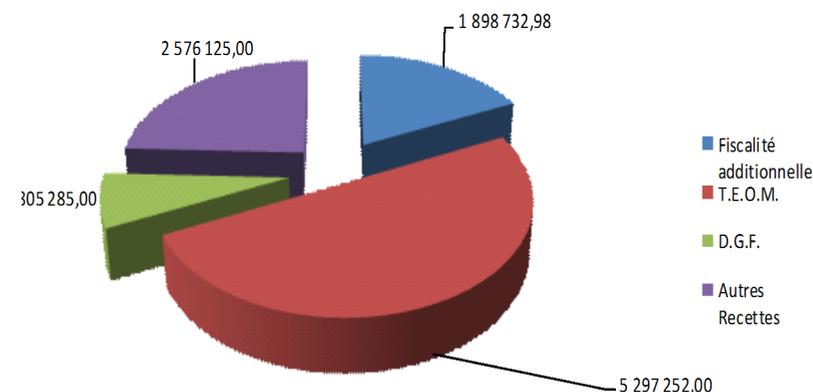
d'entités diverses

- Union Européenne,
- Autres collectivités Département, Région,

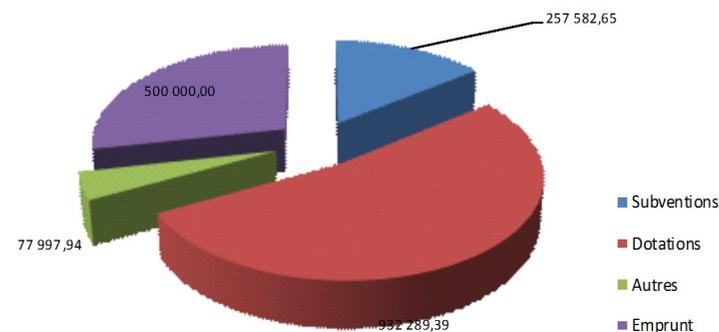
REPARTITION DES RECETTES



REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE



REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT



Il convient toutefois, de noter que le prélèvement fiscal opéré par la Communauté de Communes sur le contribuable local en 2012 reste faible comparé aux E.P.C.I. de notre catégorie :

Taux CCPOM pour:

Taxe d'habitation	1,87%
Taxe sur le Foncier bâti	1,02%
Taxe sur le foncier non-bâti	5,24%
Cotisation foncière entreprises	1,40%

Comme pour tous les groupements de communes à fiscalité propre qui l'ont instauré, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est une recette fiscale conséquente pour la Communauté de Communes.

En 2012 son produit s'est élevé à 5 297 252€ soit 50,08 % (53,45% en 2011) des recettes de fonctionnement.

La dotation globale de fonctionnement s'est quant à elle élevée à 796 628 € et représente 7,61% des recettes de fonctionnement (8,72% en 2011).

En 2012, les contribuables locaux, au travers des impôts directs (1 898 732 €) et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (5 297 252 €), ont participé pour 68,03% (74,46 en 2011) aux recettes de fonctionnement (10 577 394 €).

Le Remboursement du capital de la dette s'élève à 280 808,50 €.

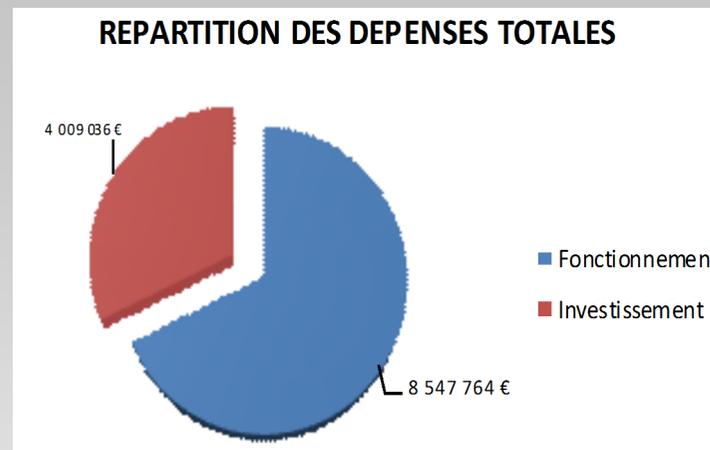
Les charges financières intérêts de la dette s'élèvent à 160 950,69 €.

LES DEPENSES

En opérations réelles, le total des dépenses de la Communauté de Communes s'est élevé, en 2012, à 12 556 800 €.

Elles sont constituées :

des dépenses de fonctionnement pour 8 547 764 €
des dépenses d'investissement pour 4 009 036 €



Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit:

- Charges générales et Charges financières	1 119 560 €
- Famille	619 388 €
- Collecte et traitement des déchets	6 256 094 €
- Interventions économiques	714 275,56 €
- Logement	68 537 €
-Opérations non ventilables	586 340 €

Les dépenses d'investissement totales se répartissent comme suit:

- Charges générales et Charges financières	56 355 €
- Famille	3 010 801 €
- Collecte et traitement des déchets	227 254 €
- Interventions économiques	2 15 383 €
- Logement	206 577 €
-Opérations non ventilables	292 664 €

L'Aménagement de l'espace

ZAC « Champelle » : approbation du dossier de réalisation de la ZAC

Par délibération en date du 6 juin 2002, le Conseil Communautaire de la CCPOM avait décidé de créer la ZAC « Champelle » à Sainte Marie aux Chênes afin d'y développer un parc d'activités communautaire (activités industrielles, artisanales, commerciales et de logistique).

Le dossier de création de la ZAC a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 26 juin 2003.

Lors de sa séance du 30 novembre 2006, le Conseil Communautaire avait pris acte du bilan de la concertation mis en œuvre dans le cadre de la procédure de création de la ZAC.

Un dossier d'autorisation a ensuite été élaboré au titre du code de l'environnement. Après consultation de la DDASS, réalisation des préconisations, mesures de concertation et publicité, le Conseil Communautaire a, par délibération en date du 25 juin 2012, approuvé le dossier de réalisation de la ZAC « Champelle ».

ZAC de Ramonville : réaliser une étude de faisabilité économique

Par décision en date du 14 mai 2012, le Bureau Communautaire de la CCPOM a décidé d'engager une étude de faisabilité relative à la poursuite de l'opération d'aménagement de la ZAC Ramonville au regard des contraintes liées aux prescriptions de la Directive Territoriale d'Aménagement.

L'étude a pour objectifs :

- ◆ d'évaluer la viabilité économique du projet initial (en prenant en compte l'environnement urbain de ce site, l'évolution future de la fiscalité locale, le coût social de l'aménagement de ce site)
- ◆ d'évaluer l'impact du projet initial sur les documents d'urbanisme concernés

Par délibération en date du 17 décembre 2012, le Bureau Communautaire a décidé de retenir, après consultation, l'Atelier des Territoires pour la réalisation de cette étude.

Le coût de l'étude s'élève à 14 370€ HT.

SITE LES PORTES DE L'ORNE – FRICHE MOULIN NEUF

En 2012, deux études complémentaires ont simultanément été lancées :

1) **Une étude de filières et de projets** lancée à l'initiative des Communautés de Communes du Pays Orne-Moselle et du Sillon Mosellan sur l'ensemble du site sidérurgique « Les Portes de l'Orne » (de Rombas à Richemont). Elle a pour but de définir les fonctions urbaines et économiques susceptibles d'être accueillies sur le site. Les résultats alimenteront l'étude menée en parallèle par l'EPFL.

Par délibérations du Bureau Communautaire de la CCPOM et du Conseil Communautaire de la CCSM de décembre 2012, il a été décidé d'attribuer le marché au groupement COOPARCH/SPIRE/TRANSITEC pour un montant de 159 959€ TTC.

La durée de réalisation de l'étude est estimée à 6 mois (rendu prévu pour l'été 2013).

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la CCSM au profit de la CCPOM a été signée.

2) **Une étude diagnostique et d'aménagement** menée par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine sur la partie « Moulin Neuf » (Amnéville/Rombas) pour le compte de la CCPOM.

Elle a pour objectif d'établir un état des lieux du site afin d'en définir les enjeux et ainsi proposer une vision d'avenir de ce secteur en élaborant un schéma d'aménagement.

Le marché a été attribué au groupement HL Architectes Urbanistes / Atelier SIS-MO / EGIS

Le rendu de l'étude est prévu pour début 2014 (durée de l'étude: 1 an).

INTERCOMMUNALITE

Lors de sa réunion du 20 juillet 2012, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale a approuvé le nouveau schéma proposé par le Préfet.

Le périmètre de la CCPOM n'a pas été modifié.

SCoT de l'Agglomération Messine - Le projet de PADD en débat

Un premier projet de PADD pour fixer les objectifs à atteindre

20 000 habitants à l'horizon 2032, c'est l'ambition de croissance démographique retenue par les élus du Comité syndical du SCOTAM. Cet objectif est adossé à un scénario de développement territorial sur lequel les intercommunalités membres ont été amenées à exprimer leurs avis.

Plusieurs ateliers stratégiques ont été organisés avec les acteurs du territoire afin d'alimenter simultanément les documents PADD* et DOO** du futur schéma. L'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) a consolidé, dans une première version, un projet de PADD, en s'appuyant sur les travaux prospectifs, le scénario de développement, les contributions des intercommunalités membres ainsi que les réflexions et travaux menés dans les ateliers stratégiques.

Une ambition pour le territoire

Inscrire le projet territorial du SCOTAM au sein de l'aire métropolitaine lorraine et de la grande région

Axe 1

Développer l'attractivité du territoire en affirmant son identité

Axe 2

Faciliter l'accueil, la mobilité et la vie quotidienne des habitants

Axe 3

Promouvoir un urbanisme et un aménagement durables

Les leviers du projet

Culture et innovation, facteurs d'identité territoriale
Dynamique économique
Offre commerciale qualitative
Accueil d'équipements structurants

Cohésion et solidarité territoriale
Vie de proximité
Mobilité optimale
Offre diversifiée de logements

Préservation des réseaux écologiques
Gestion noble du sol
Valorisation des ressources

* **Projet d'Aménagement et du Développement Durables (PADD)** : C'est la feuille de route du SCoT. Il fixe les objectifs des politiques publiques dans les domaines des transports, logement, urbanisme, équipements et services, environnement,...

** **Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)** : Présente les orientations réglementaires qui s'imposent aux PLU, PLH, PDU....

Un Projet partagé avec les acteurs institutionnels et la population

En 2012, deux rencontres se sont tenues avec les partenaires territoriaux et institutionnels afin de restituer les travaux du SCoT. Le 26 juin 2012, le Syndicat mixte a présenté l'état d'avancement du projet de PADD. Le 25 octobre 2012, la rencontre a permis d'exposer la situation environnementale du territoire et de présenter les conclusions de l'étude démographique prospective "Quels leviers pour compter 20 000 habitants supplémentaires dans 20 ans" sur le territoire du SCOTAM, réalisée par l'INSEE Lorraine.

Enfin, trois réunions publiques ont été organisées en 2012 par le Syndicat mixte du SCOTAM afin de partager avec la population les grandes orientations du projet de PADD : le 12 novembre à Louvigny, le 13 novembre à Ars-Laquenexy et le 3 décembre à Maizières-lès-Metz. Les réunions ont été accompagnées d'une exposition présentant les axes du PADD.

SCoTAM en quelques chiffres

- Le budget 2012 du Syndicat mixte s'élève à **1 062 061 €** (plus de **32 %** des dépenses sont consacrées aux études)
- Le montant de la participation de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle s'élève à **61 723,95 €**
- **21** dossiers d'urbanisme examinés
- **1** nouveau représentant pour la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle (Monsieur Alain FUND délégué suppléant en remplacement de Monsieur Jean-Marie ZIMOCH)

AGURAM

Dans le cadre du partenariat avec l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (A.G.U.R.A.M.) cet organisme a apporté son assistance technique aux services communautaires dans un certain nombre de domaines, à savoir:

- ◆ Mission d'observation permanente portant sur le logement, prenant en compte les dispositions du Programme Local de L'Habitat (PLH) et sa mise en œuvre : production des chiffres annuels du territoire sous forme d'un tableau de bord;
- ◆ Edition d'un ou deux « Reper'habitat », publication synthétique relative à l'actualité dans le domaine de l'habitat ;
- ◆ Assistance à la mise en œuvre et au suivi du PLH ;
- ◆ Assistance à la mise en place d'un Forum annuel de l'habitat dans le cadre de la mise en œuvre du PLH;
- ◆ Mission d'observation économique permanente : production des chiffres économiques annuels du territoire sous forme d'un tableau de bord ;
- ◆ Assistance technique au suivi 2012 de la mise en concurrence et de l'étude « l'étude de redéploiement de l'ancien site sidérurgique de Moulin Neuf »



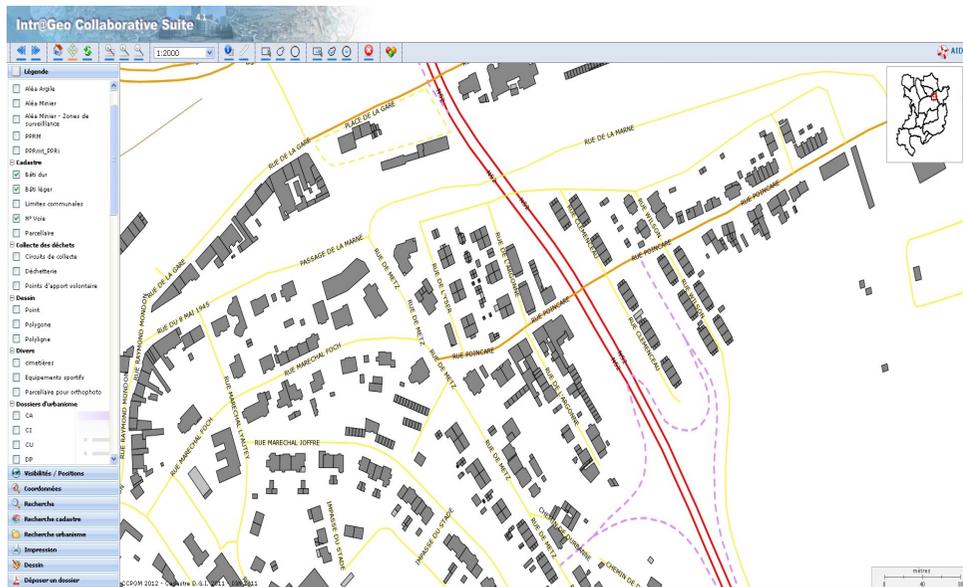
AGURAM

Service d'information géographique

L'année 2012 a été consacrée à des missions de gestion de données, production de documents, suivi et maintenance des logiciels cartographique et de bases de données .

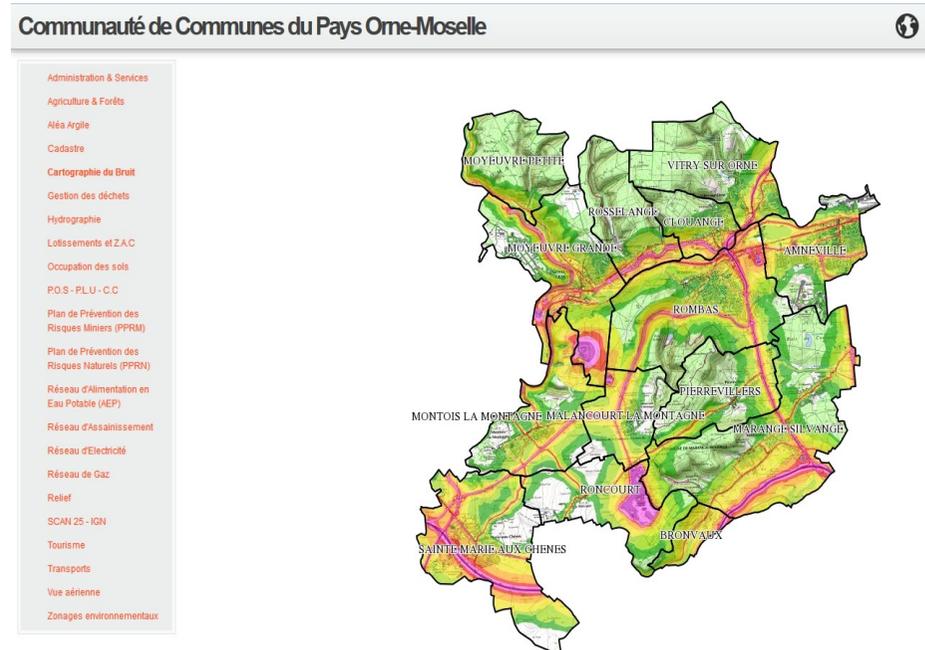
- ◆ Mise à jour du service intranet de la CCPOM : Intr@géo 4.8
- ◆ Mise en service du logiciel Cartads CS Expert pour l'instruction des dossiers d'urbanisme
- ◆ Collecte et intégration dans le SIG de nouvelles bases de données :
La BD Topo 2012 (source : IGN)
La BD Parcellaire de la Moselle (source : IGN)
L'orthophotographie de la Moselle (source : IGN)

Les bases de données collectées sont converties, géoréférencées, vérifiées, analysées et surtout retravaillées avant d'être intégrées au SIG.



Exemple : cartographie des voiries sur le territoire intercommunal (source : BD Topo 2012 de l'IGN)

- ◆ Création d'une cartographie interactive en ligne (grâce au module Publigis de notre service intranet Intr@géo 4.8) , destinée au grand public, et reprenant la majorité des informations incluses dans le service intranet. La mise en ligne interviendra courant 2013.



Exemple : Aperçu de la cartographie du bruit sur le territoire de la CCPOM (source : Iris Conseil)

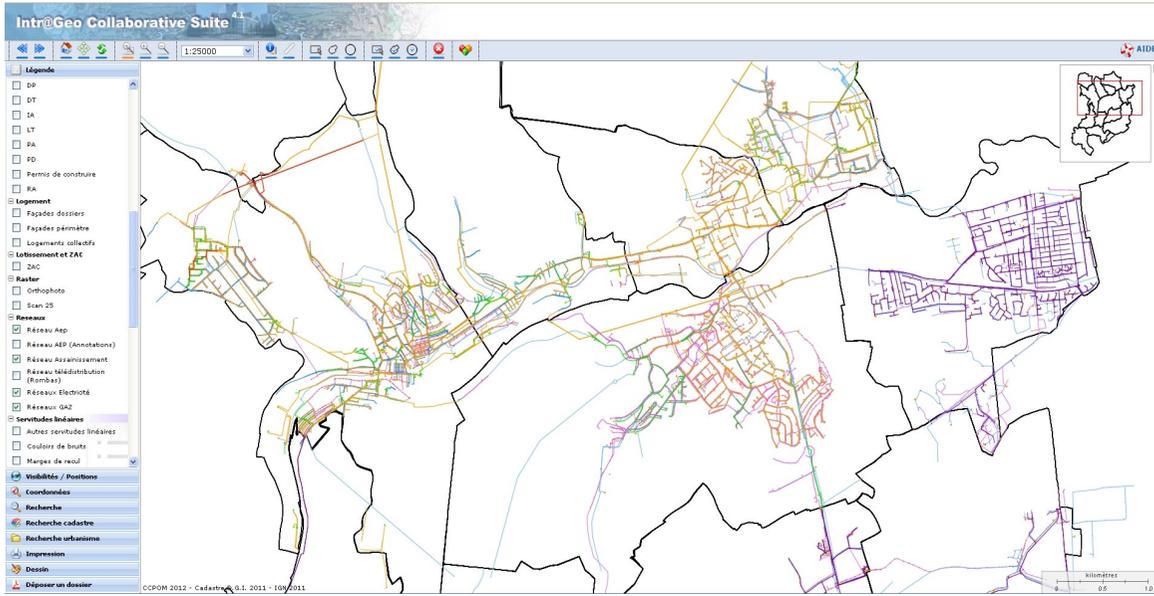
- ◆ Création de nouvelles couches, venant agrémenter notre base de données ainsi que « Intr@géo »
- ◆ Gestion et mise à disposition des données sur le site internet de la CCPOM

Une bibliothèque de carte est disponible sur le site de la CCPOM. Chacun peut y trouver : l'ensemble des formulaires relatifs aux autorisations d'urbanisme, l'ensemble des règlements et cartes des POS/PLU, l'ensemble des règlements et cartes des PPRN (risque minier, mouvement de terrain, inondation).

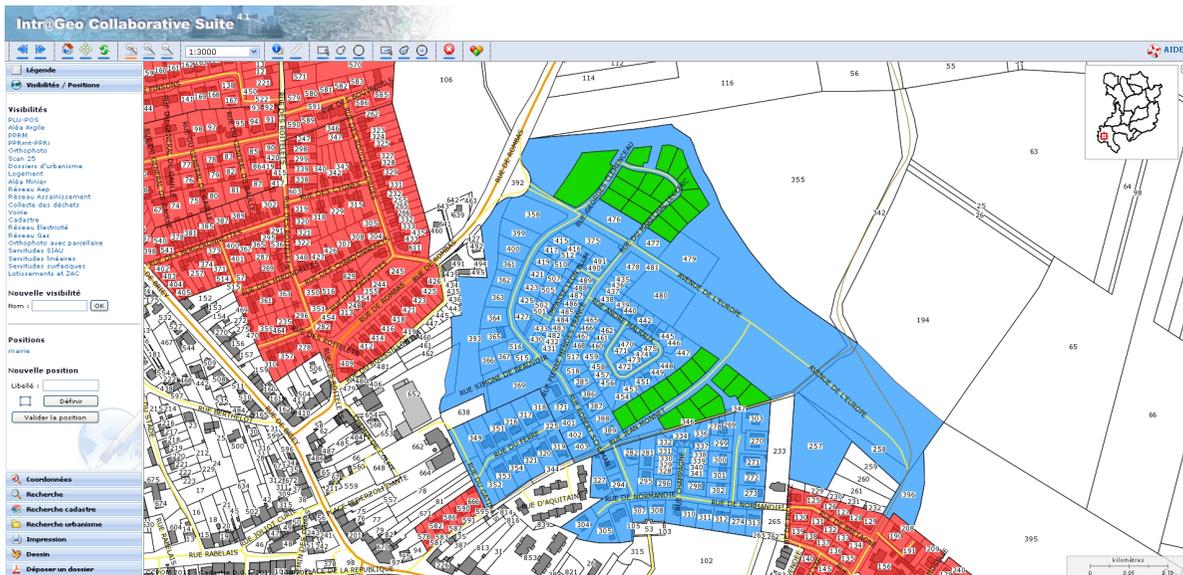
Site : http://www.ccpom.fr/AMENAGEMENT%20URBANISME%20sommaire_NP.html

◆ Mise à jour de l'existant

En 2012, de nombreuses données ont été mises à jour : les réseaux (électricité, gaz, alimentation en eau potable, assainissement), les lotissements, les documents d'urbanisme (POS, PLU, PPR)



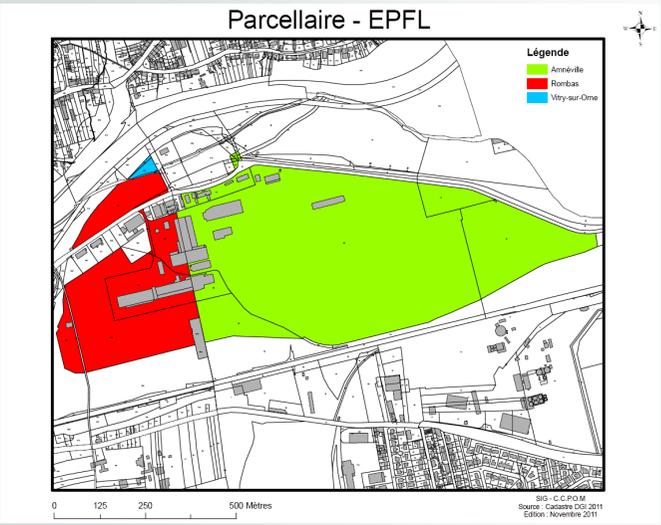
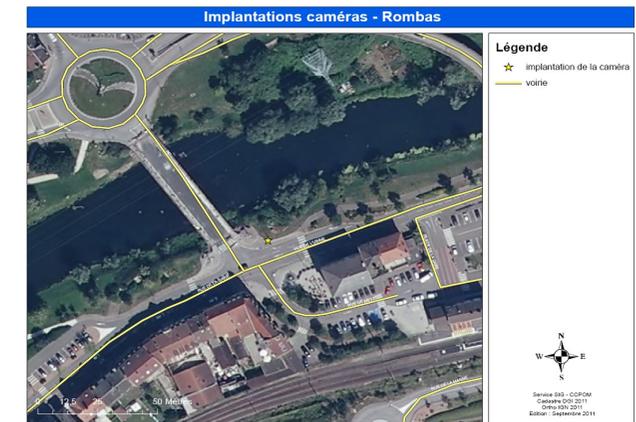
Exemple : Carte des réseaux de la CCPOM



Exemple : Carte du lotissement Le Breuil à Sainte Marie aux Chênes

◆ Production de cartes et échange de données

Le service SIG édite des cartes thématiques pour les besoins des communes. Ces cartes sont destinées aux services communaux pour leurs projets en général. La production de cartes et d'échange de données s'étend aux bureaux d'études (notamment en urbanisme et en environnement), aux autres EPCI et établissements publics (EPFL, CG57, Préfecture), voire dans certains cas aux particuliers.

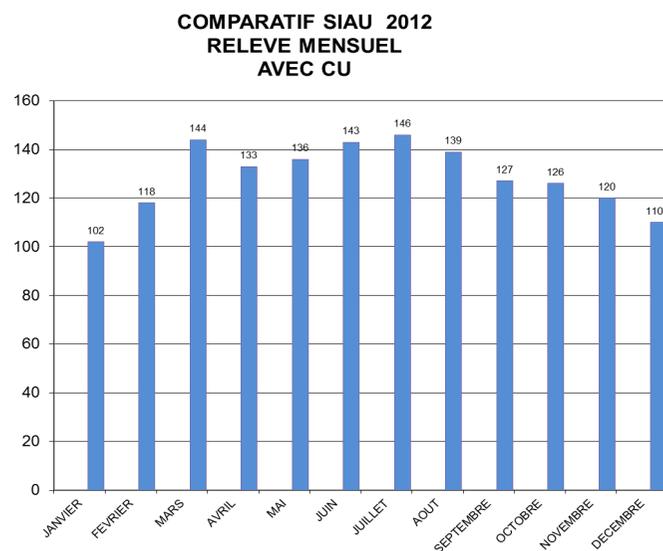


Le Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU) procède à l'instructions des dossiers d'urbanisme pour le compte des communes membres de la CCPOM, au traitement des taxes d'urbanisme et au suivi des dossiers contentieux.

Instructions des dossiers d'urbanisme

Le S.I.A.U assure l'instruction des autorisations d'urbanisme pour 12 des 13 communes de la CCPOM. La commune de Moyeuve-Petite ne dispose pas d'un document d'urbanisme.

- 1544** demandes d'autorisations d'urbanisme enregistrées par le service
- 325** permis de construire
- 550** déclarations préalables
- 650** certificats d'urbanisme
- 13** permis d'aménager
- 6** permis de démolir



On note une diminution de 29 % des demandes de permis de construire par rapport à 2011 et une légère augmentation des déclarations préalables.

Information et renseignements aux communes membres et aux pétitionnaires

Le service SIAU renseigne les communes sur l'évolution de la réglementation en matière d'urbanisme et sur toutes les questions en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Les formulaires d'autorisations d'urbanisme, les règlements des plans locaux d'urbanisme / plans d'occupation des sols et les plans de préventions des risques (miniers, mouvements de terrain et inondations) sont accessibles sur le site Internet de la CCPOM.

Etablissement de l'assiette des taxes d'urbanisme

Jusqu'au 29 février 2012, le SIAU a établi les avis de taxation de la TLE et taxes assimilées.

Depuis le 1^{er} mars 2012, la DDT – Pole Fiscalité a repris cette compétence avec l'instauration de la taxe d'aménagement ([loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010](#)).

Toutefois, le service SIAU conserve les dégrèvements liés à la TLE.

Le Club ADS 57

Depuis 2010, les services en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme du département se réunissent tous les trimestres afin d'échanger sur diverses thématiques. Ces rencontres se déroulent, à tour de rôle, dans les EPCI qui le souhaitent.

En 2012, la CCPOM s'est portée volontaire et s'est chargée de l'organiser de la rencontre du 13 mars qui s'est déroulée sur le site thermal et touristique d'Amnéville.



Protection et mise en valeur de l'environnement

Fonds de concours pour le soutien aux projets pédagogiques liés à l'environnement et au paysage

Dans le cadre de sa compétence de protection et de mise en valeur de l'environnement et du paysage, le bureau communautaire a validé en juillet 2012 le règlement d'attribution des aides pour le soutien aux projets liés à l'environnement et au paysage.

Ces aides sont destinées aux communes, associations locales et groupements associatifs œuvrant dans le domaine de l'environnement, et notamment dans l'information et la sensibilisation à la préservation de la faune et la flore locales.

Le montant de la subvention est de 50% du coût hors taxes des travaux subventionnables dans une limite de 10 000 € d'aide.

L'école primaire Jobinot de Moyeuve-Grande a bénéficié d'une subvention de 300 € pour son programme pédagogique d'éducation à l'environnement.

La LPO a reçu une subvention de 177,50 € pour le remplacement de 5 nichoirs abîmés posés sur le Fil Bleu.

Elaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

En 2012, le bureau d'Etude SPC Acoustique a réalisé un diagnostic acoustique de la situation sonore sur le territoire de la CCPOM.

Cet état des lieux a été complété par un bilan des actions menées pour réduire les nuisances sonores. Ces informations vont permettre d'identifier les secteurs où un déclenchement d'actions se justifie, de fixer les objectifs de réduction des nuisances sonores dans les zones exposées à un bruit

La Région Lorraine avait décidé de soutenir les 3 Communautés de Communes (CCPOM/CCSM/CCMLM) concernées par les projets d'aménagement du triangle « Talange – Maizières-lès-Metz – Amnéville » par l'attribution d'une subvention destinée à financer des études prospectives et diagnostiques.

Dans le cadre de cette opération, la maîtrise d'ouvrage de 3 études avait été déléguée au profit du Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement des Friches Industrielles (SIEAFI).

Etude sur l'aménagement de liaisons douces SIEAFI

Les trois intercommunalités souhaitent coordonner et uniformiser leurs actions en faveur des modes doux. Pour cela, le SIEAFI a donc mené une étude en 2012 pour l'aménagement de liaisons douces.

L'objectif était de définir un schéma global de liaisons douces pour créer un maillage entre les 3 EPCI.

Trois propositions sont ressorties de cette étude :

- ◆ Création d'une liaison douce entre les gares de Rombas, Amnéville et Hagondange
- ◆ Création d'une liaison douce entre le fil bleu de l'Orne et la voie verte Charles le Téméraire
- ◆ Création d'une liaison entre le réseau existant de la CCMLM et la future zone industrielle du Port, Rombas et le fil bleu.

Etude sur les liaisons Est-Ouest

La réalisation de cette étude a été différée à 2013. Les travaux sur les différents franchissements de la Moselle auraient faussé les résultats de cette étude.

Etude sur les centres nautiques

L'objectif de cette étude était de déterminer le lieu d'implantation d'un centre aquatique sur le territoire des 3 EPCI.

Les résultats de l'étude ne mettent pas en évidence l'opportunité d'implanter un nouvel équipement sur notre territoire.

Gestion, élimination et valorisation des déchets

Programme Local de Prévention des Déchets

Suite à l'engagement de la CCPOM dans un Programme Local de Prévention des Déchets, en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie), 2 postes ont été créés pour mettre en œuvre ce programme : 1 poste d'animateur de programme et un poste d'ambassadeur du tri et de la prévention des déchets à mi-temps.

La première étape du programme a consisté à réaliser un diagnostic du territoire afin d'identifier les gisements de déchets majoritaires et définir un programme d'actions sur 5 ans, la deuxième étape étant la mise en œuvre de ces actions.

Les actions initiées en 2012

◆ Création d'un logo pour la prévention des déchets

La CCPOM a souhaité trouver une identité visuelle pour identifier le programme de prévention des déchets et les actions qui s'y rapportent. Un concours a donc été lancé en interne, auprès des agents de la CCPOM, pour faire appel à leur créativité. Le logo suivant a été retenu, parmi 17 propositions, affichant bien l'objectif du programme : mettre les poubelles au régime.

◆ Le « Stop-pub »

Un autocollant Stop-pub a été créé pour permettre à ceux qui ne lisent pas la publicité de ne plus en recevoir dans leur boîte aux lettres, évitant ainsi 47 kg/an par foyer de déchets et autant de gaspillage de papier.



◆ Le compostage

Un nouveau guide du compostage a été édité et des réunions d'information ont été organisées dans les communes pour sensibiliser les habitants à ce geste de prévention et diffuser les bonnes pratiques pour obtenir un compost de qualité.

◆ La collecte des textiles

Une convention de partenariat a été signée avec l'association Tri d'Union-Le Relais pour assurer la collecte des textiles, linge et chaussures sur le territoire de la CCPOM.

La Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle s'investit fortement, depuis sa création, pour offrir aux usagers un service adapté et de qualité pour la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Ce service est assuré par plusieurs prestataires, sous le contrôle de la communauté:

- la société SITA, pour la collecte des déchets résiduels;
- la société COVED, pour la collecte sélective;
- la société HAGANIS, pour le traitement (incinération et tri).

15 462 tonnes de déchets résiduels ont été collectés en 2012 contre 15 772 tonnes en 2011.

3 432 tonnes de déchets issus de la collecte sélective ont été collectés en porte à porte en 2012 contre 3 549 tonnes en 2011.

664 tonnes de déchets issus de la collecte sélective ont été collectés en apport volontaire en 2012 contre 703 tonnes en 2011.

Etude sur l'optimisation de la gestion des déchets et mise en place d'une tarification incitative

La CCPOM a décidé de réaliser une étude en vue, d'une part, d'engager une démarche d'amélioration de son dispositif de collecte, et d'autre part, de mettre en place une tarification incitative.

A la suite d'une consultation (procédure adaptée) lancée en mars 2012, cette étude a été confiée au bureau d'étude ABBD de Paris pour un montant de 34 450 €HT (41 202 €TTC).

Déchèteries communautaires

Les quatre déchèteries communautaires sont exploitées par COVED et BARISIEN et leur exploitation est relativement stable pour 2012 (baisse des tonnages de 3.48% par rapport à 2011: 10 644 Tonnes pour 2012 contre 11 020 pour 2011).

Développement économique

Les trois zones d'activités économiques gérées par la Communauté de Communes sont:

- ◆ le **parc d'activités communautaire « Belle Fontaine »** situé sur le territoire des communes de CLOUANGE et ROSSELANGE d'une superficie de 38,50 ha dont 1,82 ha commercialisables et 36,68 ha commercialisés.
- ◆ le **parc d'activités communautaire « Deux Rivières »** situé sur le territoire de MOYEUVRE-GRANDE et ROSSELANGE d'une superficie de 8,92 ha dont 0,65 ha commercialisables et 4,17 ha commercialisés.
- ◆ le **parc d'activités communautaire « Champelle »** situé sur le territoire de SAINTE MARIE AUX CHÊNES d'une superficie de 41,28 ha dont 40,08 ha commercialisables et 7,17 ha commercialisés

Les emplois au sein des Parcs d'Activités Communautaires

	2010	2011	2012
PAC « Belle Fontaine »	253 emplois	265 emplois	282 emplois
PAC « Les Deux Rivières »	37 emplois	39 emplois	24,5 emplois
PAC « Champelle »	184 emplois	162 emplois	145 emplois

Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » :

→ Démarrage des travaux de la clinique vétérinaire par la SCI BOURDHOUE-MOMMER



Location de cellules

Hôtel d'entreprises - PAC « CHAMPELLE »

(Etat d'occupation des cellules en décembre 2012)

Cellule n°3 : EURL PMP (Micro-mécanique industrielle)

Cellule n°4 : SCI DU CHATEAU (Pôle de développement)

Cellule n° 6 : SCATTOLINI France (négoce d'équipement pour véhicules commerciaux et industriels)

Bâtiment d'accueil d'entreprises - PAC « Belle Fontaine »

(Etat d'occupation des cellules en décembre 2012)

Cellule n°1 : S.T.C. Casel (travaux d'installation d'équipements thermique et climatisation)

Cellule n°2 : MAG ELEC LOR (réparation d'équipements électriques)

Cellule n°3: Régie d'électricité de Clouange

Cellule n°4 et 5 : WESTFALLEN (Gaz Industriels)

Cellule n°6: MULLER Assainissement Lorraine (propriétaire)

Partenariats

Adhésion à l'association de préfiguration de la fondation « ISEETECH »

La CCPOM a renouvelé son adhésion (2 500 €) à l'association de préfiguration d' ISEETECH (Institut Supérieur Européen de l'Entreprise et de ses Techniques).

Bassin d'éducation et de formation (BEF) d'Hayange-Thionville-Rombas : convention avec la Collège Jacques Monod de Hayange

La CCPOM a renouvelé son soutien à hauteur de 500 € au Collège René CASSIN de Guénange à l'occasion de la signature d'une nouvelle convention qui concernait l'édition 2012 du Salon de la découverte professionnelle.

Salon à l'Envers 2012

Salon à l'envers organisé par l'association « Entreprendre en Lorraine Nord » a eu lieu à Thionville.

La CCPOM a pu, grâce à la mise à disposition d'un stand, être au « Rendez-vous des affaires sans rendez-vous ».

Le Salon à l'envers est un événement Grande-Région qui est devenu incontournable au fil des ans et qui s'affirme dans son rôle de connexion inter-entreprises, c'est aussi le rendez-vous de plus de 168 donneurs d'ordre de Lorraine, de Belgique, du Luxembourg, de la Sarre.



HOMEGAL et la PFIL

Depuis 2002, un partenariat est engagé entre la CCPOM et HOMEGAL. Cette structure gère la pépinière d'entreprises du Bassin de Briey-Homécourt et de la Vallée de l'Orne (Moselle et Meurthe-et-Moselle) ainsi que la plate-forme d'initiative locale (PFIL) couvrant ce même territoire.

En 2012, ce partenariat a été de nouveau formalisé par la passation d'une convention et le versement d'une participation financière aux dépenses de fonctionnement d'HOMEGAL pour un montant de 7 600 € et d'un montant de 2 400 € pour la PFIL.

Depuis la mise en œuvre de ce partenariat, HOMEGAL, a apporté son aide, à travers la PFIL, à la création de nombreuses entreprises sur notre territoire:

En 2010, sur 21 dossiers instruits, 20 projets d'entreprises ont bénéficié du prêts d'honneur, et 13 sont encore en activité.

En 2011, sur 31 dossiers instruits, 29 projets d'entreprises ont bénéficié du prêts d'honneur, et 19 sont encore en activité.

- 18 dossiers instruits (toute aide confondue)
- 15 porteurs de projets dont 13 % de femmes
- 11 prêts d'honneur accordés pour un montant de 79 000 €
- 4 prêts NACRE accordés pour un montant de 19 000 €
- 1 Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes
- Création de 27 emplois

Logement, et cadre de vie

Programme Local de l'Habitat 2012-2017

Engagé par une décision du Bureau Communautaire du 9 novembre 2009, l'élaboration du second PLH s'est poursuivie en 2012. Il a été approuvé par délibération du bureau communautaire en date du 15 octobre 2012. Il va permettre à la CCPOM de se donner les moyens de poursuivre et d'adapter la politique de l'habitat communautaire existante, en répondant aux besoins en logements de sa population et aux spécificités de son territoire.

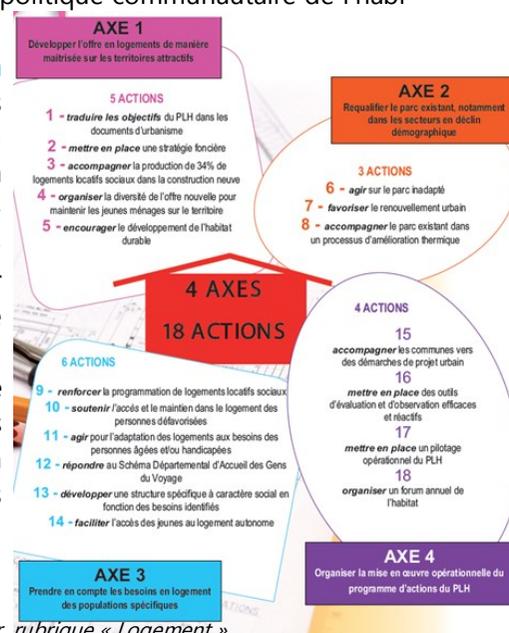
Il contient :

- **Un diagnostic communautaire** des besoins en logements complété par des diagnostics à l'échelle de chacune des 13 communes de la CCPOM.

Il identifie l'état de l'habitat du territoire et du fonctionnement du marché en matière de logement. Il repose sur une vision partagée avec les partenaires et les différents acteurs de l'habitat pour définir ensemble les grandes orientations stratégiques de la politique communautaire de l'habitat.

- **Un document d'orientation** fixant les principes et les priorités d'intervention de la CCPOM. C'est la ligne de conduite pour les six années à venir. Il comprend un volet de territorialisation qui précise les principes et objectifs de production de logements par commune, conformément au principe de diversité de l'habitat.

- **Un plan d'actions**, à la mesure des enjeux du territoire, qui détaille les interventions et les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés d'ici 2017



Consulter le diagnostic et le PLH sur www.ccpom.fr rubrique « Logement »

Programme d'intérêt général pour l'amélioration de l'habitat

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat menée depuis 2008 est arrivée à échéance au 31 décembre 2010. Afin de continuer à soutenir les propriétaires modestes à améliorer le confort de leur logement et répondre aux objectifs de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, un Programme d'intérêt Général a été mis en place fin 2011.

Conformément à l'action 6 du second Programme Local de l'Habitat « Agir sur le parc inadapté », la CCPOM s'est engagée, depuis décembre 2011, dans la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général visant à répondre aux problématiques de :

- La lutte contre l'habitat indigne et dégradé
- L'adaptation des logements au handicap
- La lutte contre la précarité énergétique.

Dans ce cadre une convention avait été signée entre la CCPOM et l'État le 16 novembre 2011, marquant le lancement de l'opération.

Ce programme intègre le dispositif national « Habiter Mieux » permettant de mobiliser les crédits du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART).

L'engagement financier de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) est de 687 000 € par an auxquels s'ajoutent 57 000 € pour la mise en œuvre du programme « Habiter Mieux ». La CCPOM s'est engagée à hauteur de 171 520 € par an et 62 500€ pour la Région Lorraine en 2012.

En 2012, les services communautaires ont enregistré 61 demandes (59 propriétaires occupants et 2 propriétaires bailleurs), dont 22 bénéficiant du Fonds d'Aide Rénovation Thermique, pour un montant prévisionnel de travaux qui s'élève au total à 619 547.89 €.

Parmi elles, 20 dossiers ont abouti au versement d'une subvention en 2012 (50% CCPOM / 50% Région Lorraine)

En parallèle, suite à une consultation, le Centre d'Amélioration du Logement de Moselle (CALM) a été retenu pour assurer la mission de suivi-animation pour 3 années. En 2012, la Région Lorraine a participé au financement de cette mission.

Campagne de ravalement de façades

Depuis 2005, l'Opération Ravalement de Façades de la CCPOM vise à améliorer le cadre de vie des habitants en valorisant l'image du territoire et son patrimoine.

La commission d'attribution des subventions pour les ravalements de façade se réunit une fois par mois pour étudier et statuer sur les demandes d'aides reçues à la CCPOM.

En 2012, les services communautaires ont enregistré 62 demandes d'informations dont 29 ont abouti au dépôt d'un dossier complet et satisfaisant pour obtenir un accord de financement (avis favorable de la Commission avant travaux).

Au final, après travaux, 15 demandes ont bénéficié d'aides de la CCPOM et la Région Lorraine pour un montant de 25 787.70 € (50% CCPOM / 50% Région Lorraine) sur 103 400.13 € HT de travaux réalisés.

La mission suivi animation est assurée par le CALM et bénéficie du soutien de la Région Lorraine.

Campagne isolation thermique

En 2012, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a mis en place une campagne d'isolation thermique visant à soutenir financièrement les propriétaires réalisant des travaux d'isolation thermique des murs par l'extérieur et d'isolation des combles perdus.

En 2012 les services communautaires ont enregistré 35 demandes (11 isolations des combles perdus et 24 isolations des murs par l'extérieur).

Au final, après constitution des dossiers et réalisation des travaux, 3 demandes ont bénéficié d'aides de la CCPOM pour un montant de 2 833 € (sur 24 288.11€ HT de travaux réalisés).

La mission suivi animation est assurée par le CALM .

Adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement

Lors de sa réunion du 13 août 2012, le Bureau Communautaire a décidé de renouveler son adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'année 2012.

Ce fonds, administré en cogestion par le Conseil Général de Moselle et l'État, a pour objectif de favoriser l'accès et le maintien des personnes défavorisées dans leur logement. Les aides accordées sont de deux natures : les aides financières de droit commun (prise en charge du 1^{er} loyer, prise en charge de l'assurance locative, participation au dépôt de garantie) et les aides financières complémentaires réservées au public prioritaire (prise en charge des frais de déménagement, prise en charge des frais d'ouverture de compteur, ...).

En 2012, le total des aides accordées par la FSL aux habitants des communes de la CCPOM représentait une somme de 394 489.25 € (355 838.43€ en 2011) pour un total de 1850 interventions (1703 en 2011) au titre de ce dispositif.

La participation financière de la CCPOM à ce dispositif s'élève à hauteur de 0.30 € par habitant. Elle constitue un engagement fort auprès des populations précarisées.

Dispositif d'aide aux équipements de développement durable

Subvention pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie aériens et enterrés

Dans le cadre de ce dispositif de soutien aux économies des ressources et de l'énergie par le biais d'une aide financière au bénéfice des particuliers, le bureau communautaire a validé en mai 2012 les conventions fixant les règles d'attribution de ces aides.

Pour les récupérateurs aériens d'eau de pluie, la subvention s'élève à **50% du prix d'achat TTC** (accessoires, livraison et pose compris) avec un coût d'achat compris entre 100 et 250 €.

Pour les récupérateurs d'eau de pluie enterrés, il s'agit d'une subvention forfaitaire en fonction du volume de la cuve :

Pour une cuve de 2 000 litres : 500 €

Pour une cuve de plus de 2 000 litres à moins de 5 000 litres : 550 €

Pour une cuve de plus de 5 000 litres : 600 €.

Partenariats

Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Moselle – ADIL 57

En janvier 2009, le Bureau Communautaire a autorisé le Président de la CCPOM à signer une convention avec l'ADIL57 pour la mise en place d'une mission d'information sur le logement. Un juriste accueille les particuliers tous les 2^{ème} mercredi du mois au siège de la CCPOM, pour des conseils neutres, gratuits et personnalisés concernant les questions juridiques, fiscales et financières du logement. En 2012, les permanences ont permis d'accueillir et d'orienter 15 ménages résidents sur le territoire de la CCPOM (contre 5 en 2010 et 6 en 2011)

Au total, en 2012, ce sont 178 ménages de la CCPOM qui ont bénéficié des services de l'ADIL (appels téléphoniques, permanences à la CCPOM, permanences à Metz, mails, courriers,...)

Le thème le plus fréquemment rencontré porte sur les obligations contractuelles dans le cadre d'un contrat de location. Mais l'ADIL est aussi en mesure, grâce à un logiciel perfectionné, de proposer une étude financière complète et approfondie dans le cadre d'un projet d'acquisition immobilière.

En 2012, la cotisation d'adhésion à l'ADIL s'est élevée à 5 337.50 €.

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes - CLLAJ

En 2008, la CCPOM s'est engagée dans un partenariat avec le CLLAJ afin de conforter l'accès au logement des jeunes. Ainsi, une conseillère en économie sociale et familiale accueille, lors de permanences, les jeunes de 18 à 30 ans en recherche de logement ou éprouvant des difficultés à se maintenir dans leur logement.

Deux permanences mensuelles ont lieu à la CCPOM (à la Maison du lien social de Rombas depuis février 2012) et une supplémentaire tous les mois et demi environ dans un des trois territoires de la CCPOM :

A/ à Sainte-Marie-aux-Chênes pour les communes du plateau

B/ à Marange-Silvange pour les communes des coteaux

C/ à Moyeuvre-Grande pour les communes de la vallée de l'Orne

Un bilan quantitatif et qualitatif de cette mission est effectué chaque trimestre, et un groupe de pilotage a été constitué afin d'évaluer la pertinence et l'impact de ces permanences sur le territoire.

Le CLLAJ a assuré pour l'année 2012, 23 permanences (une permanence n'a pas été réalisée le 1^{er} octobre) et 9 permanences délocalisées sur le territoire de la CCPOM.

Les personnes orientées : 36 ménages ont été orientés, 14 ménages ayant eu une proposition de rendez-vous afin de réaliser un premier entretien ne se sont pas présentés.

Remarque : une stabilité des orientations est à noter (en 2011/2009 : 37 ; en 2010 : 48 avec un taux d'absentéisme au premier entretien plus important qu'en 2009).

Les personnes accueillies :

En 2012, les permanences du CLLAJ ont permis :

d'accueillir et d'informer 6 personnes,

d'accompagner 23 ménages dans leur projet, soit 36 personnes (en 2011/2010 :

25 ménages ; en 2009 : 28 ménages).

A noter, qu'au cours de l'année, les permanences supplémentaires ont permis d'accompagner 17 ménages.

Ce service pour le logement des jeunes représente un coût annuel de 5 200 € pour la CCPOM

Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays Messin

En 2011, une Agence au service des particuliers, pour les soutenir techniquement dans leurs démarches de rénovation thermique a été créée sur le Pays Messin : l'ALEC

En 2011, la CCPOM a souhaité s'associer à neuf autres structures fondatrices pour créer l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays Messin (ALEC), une association à but non lucratif qui se donne pour objectif de développer la prise de conscience du grand public et de l'ensemble des acteurs du territoire, collectivités et acteurs privés, sur les préoccupations liées aux changements climatiques.

En 2012, la participation de la CCPOM s'est élevée à 10 825€

L'Espace INFO-ENERGIE

Animations en 2012 sur le territoire de la CCPOM :

09-févr	Conférence	Comment faire simplement des économies d'énergie chez soi, Rombas
01-mars	Conférence	Rénovation performante dans le bâtiment ancien, Marange-Silvange
02-avr	Conférence	Les clés de la réussite d'un projet de construction, Amnéville
23-mai	Conférence	Le financement de travaux de rénovation, Moyeuvre-Petite
01-déc	Atelier	Balade thermographique, rue Alexandrine et Grand'Rue à Rombas
15-déc	Atelier	Ateliers participatifs sur le thème de la rénovation, Montois la Montagne

Le Conseil en Energie Partagé

L'ALEC du Pays Messin a créé en octobre 2012 un poste de Conseiller en Energie Partagé (CEP). L'objectif de cette nouvelle mission est de mutualiser la compétence d'un « homme énergie » entre les communes de moins de 10.000 habitants qui s'engagent dans la démarche, dont l'intercommunalité s'engage dans la démarche.

Le CEP sensibilise, informe et accompagne les élus et le personnel communal dans leurs démarches d'économie d'énergie.

Deux types de missions sont proposés :

- ◇ Une mission de base gratuite pour les communes
 - Réalisation d'un diagnostic énergétique du patrimoine
 - Mise en place d'un suivi énergétique annuel
 - Animation du territoire et mise en réseau des acteurs

- ◇ Des missions personnalisées (Eclairage public, caméra thermique, accompagnement projets urbain, ...)

Petite enfance

Par arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2010 la CCPOM a été dotée de la compétence Petite Enfance.

Ainsi, en plus de l'équipement existant devenu communautaire, à savoir la halte-garderie de Rombas et le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) d'Amnéville, la CCPOM a entrepris la réalisation de quatre structures multi-accueil.

Ces structures d'accueil de la petite enfance réparties sur l'ensemble du territoire communautaire ont pour but de doter tous les bassins de vie de la communauté : Amnéville et Marange-Silvange pour les Côtes de Moselle, Clouange Parc Belle-Fontaine pour la Vallée de l'Orne, et Sainte-Marie-aux-Chênes pour le Plateau.

LES 4 STRUCTURES MULTI ACCUEIL DU TERRITOIRE

Elles sont toutes HQE (Haute Qualité Environnementale). Afin que chacun ait son caractère propre, les projets ont été réalisés par 4 équipes de maîtres d'œuvres différentes:

- ◆ Amnéville : Michel KLEIN Architecte – OMNITECH Ingénierie – SOGECLI Ingénierie
- ◆ Vallée de l'Orne : COCHET Architecte – ITB – MBA Structure Béton et Conceptelec - DM Ingénierie
- ◆ Marange-Silvange : IN SITU Architectes - Barthes Bois – New Energie Concept – Serial Acoustique - Creacept
- ◆ Sainte-Marie-aux-Chênes : KL Architectes - OMNITECH - Louvet

« La Forêt Enchantée » à Amnéville – Capacité d'accueil de 60 places



La ville d'Amnéville s'était engagée en 2009 dans la construction d'un multi accueil de 60 places. En raison du transfert de compétence et des clauses d'exclusivité qui régissent le droit des collectivités locales la CCPOM a continué la construction de cet établissement.

Il a ouvert ses portes le 6 février 2012. Les travaux avaient débuté en été 2010. Cet équipement de 60 places (portant le nombre d'enfants pouvant être accueillis à 150 en fonction des plages horaires de chaque famille) offre un service d'accueil régulier et occasionnel.

Une quinzaine d'emplois ont été créés grâce à ce projet.

Vallée de l'Orne – Capacité d'accueil de 30 places

Le chantier a démarré en décembre 2011 pour une ouverture prévisionnelle en mai 2013.

Cinq communes ont financé le terrain. Il s'agit de Moyeuvre-Grande, Moyeuvre-Petite, Rosslange, Vitry-sur-Orne et Clouange.

La structure est située sur le Parc d'Activités Communautaire Belle-Fontaine

L'ouverture de cette structure va permettre la création d'une dizaine d'emplois

Marange-Silvange – Capacité d'accueil de 30 places

Le chantier a démarré en janvier 2012 pour une ouverture prévisionnelle en septembre 2013.

La structure est située à côté du groupe scolaire Félix Midy.

L'ouverture de cette structure va permettre la création d'une dizaine d'emplois.

Ste-Marie-aux-Chênes – Capacité d'accueil de 30 places

Le chantier a débuté en octobre 2012 pour une ouverture prévisionnelle en janvier 2014.

La structure est située à proximité du nouveau lotissement Le Breuil.

L'ouverture de cette structure va permettre la création d'une dizaine d'emplois .

ELEMENTS FINANCIERS

Ces 4 structures représentent un investissement prévisionnel d'environ 7 millions d'euros HT et permettent ainsi la création de plus de 40 emplois.

Des aides financières sont attendues par le Conseil Général de la Moselle, la CAF, le Conseil Régional et les Fonds Européens à hauteur de 56% (hors FEDER pour Amnéville et Ste-Marie).

Coût total des structures HT	6 893 962,97 €	
<u>Subventions:</u>		
CG 57	1 582 760,00 €	23%
CAF	1 802 196,62 €	26%
CRL	320 000,00 €	5%
FEDER	154 613,70 €	2%
TOTAL	3 859 570,32 €	56%
Reste à la charge de la CCPOM : 3 034 392,65 € (hors FEDER pour Amnéville et Ste Marie aux Chênes)		

LA GESTION

Les équipements communautaires, hormis le RAM feront l'objet d'une Délégation de Service Public (DSP) à partir.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2012, pour la halte-garderie de Rombas et le multi accueil d'Amnéville, la Fédération Léo Lagrange gère le fonctionnement et l'exploitation de ces équipements pour une durée de 4 ans.



Une nouvelle procédure de DSP a été lancée en 2012 pour les multi accueil de la Vallée de l'Orne, Marange-Silvange et Ste-Marie-aux-Chênes.

En effet, la CCPOM a souhaité confier à des professionnels ayant les compétences et la technicité requises et nécessaires à l'exercice de ces professions d'accueil de la petite enfance.

La CCPOM reste l'autorité responsable avec laquelle le délégataire doit travailler en partenariat.

LES STRUCTURES EXISTANTES :

D'autres structures du secteur de la petite enfance déjà existantes sur le territoire sont, par la même occasion, devenues communautaires, à savoir la halte-garderie de Rombas et le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s ou RAM d'Amnéville.

♦ [La Halte-Garderie « Les petits amis »](#)

La halte garderie a fait l'objet de travaux de rénovation et de remise aux normes en été 2012. Cela a permis de passer en fonctionnement multi accueil en septembre 2012.

Une dernière tranche de travaux de rénovation est programmée pour 2013.

La capacité d'accueil est de 25 places. Les horaires et les modalités d'accueil ont donc été modifiés.

♦ [RPAM](#)

Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'accès au RPAM d'Amnéville, est ouvert à l'ensemble des 13 communes de la CCPOM. C'est pourquoi une 2^{ème} personne a été recrutée en février 2012 par la Communauté pour renforcer cette structure.

Son rôle est toujours de faciliter et d'assister les échanges entre les assistant(e)s maternel(le)s, les parents qui leur confient leurs enfants et les futurs parents.

Dans un climat de neutralité et de convivialité, elles écoutent, informent, rencontrent et échangent avec les différentes parties. Ces prestations sont entièrement gratuites pour les usagers.

Actions transverses

Conventions de Partenariat

Voici la liste des manifestations locales ayant fait l'objet d'une convention de partenariat entre la CCPOM et les organisateurs durant l'année 2012 dans la cadre de la promotion de l'identité communautaire :

◆ **Edition d'une brochure** - site de Jaumont
Association Jaumont Terres de Culture du pays Lorrain

◆ **Festival de musique country**
Association "Les Mats de Cocagne"

◆ **Buzz dans la ville**
Association Sportive du Plateau Section Basket

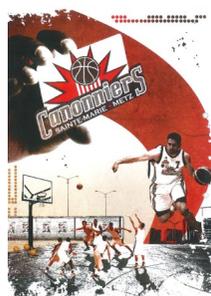


◆ **Semi-marathon**
Association « Semi Marathon Intercommunal de la Vallée de l'Orne » (SMIVO)

◆ **Carnaval de Rosselange**
Association « Les joyeux Carnavaliers »

◆ **Festival d'humour professionnel « La Petite Semaine du Rire »**
Commune de Moyeuve-Grande;

◆ **Course cycliste « Circuit de Lorraine »**
Association « Circuit de Lorraine »;



◆ **Insolivres 2012**

Avec la participation de 9 bibliothèques (Amnéville, Clouange, Marange-Silvange, Montois-la-Montagne, Moyeuve-Grande, Rombas, Rosselange, Sainte-Marie-Aux-Chênes, Vitry/Orne)

◆ **Grand tournoi OPEN dames/messieurs**
Association « Tennis Club Amnéville »;

◆ **Fête de la Saint Laurent**
Commune de Bronvaux

◆ **Les nocturnes de Juillet**
OMAP de Clouange.

◆ **Fête de la vigne**
Association "Les Mats de Cocagne"

Projet Insolivres 2012

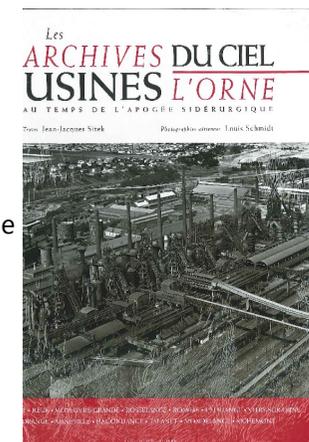


29 400 € de subventions versées pour les partenariats en 2012

Edition d'un livre : Les archives du ciel—USINES L'Orne

La Communauté de Communes a édité avec la collaboration de l'éditeur Serge Domini un livre sur l'apogée de la sidérurgie lorraine de la Vallée de l'Orne.

C'est ouvrage qui parle de l'histoire d'un pays, de son patrimoine architectural et religieux, de sa nature et d'un art de vivre.



Le magazine d'information intercommunal

En 2012, deux numéros du nouveau magazine intercommunal ont été édités. Le numéro 7 en mars 2012 et le numéro 8 en septembre 2012.

Ces numéros sont constitué des informations et rubriques suivantes :



SOMMAIRE DU NUMERO 7

Edito du Président

Les interview

Le multi accueil « La forêt enchantée » à Amnéville

La halte-garderie « Les petits amis » à Rombas

3 nouveaux multi accueils à venir

Le relais Parents/Assistant(s) maternel(les) ou RPAM



SOMMAIRE DU NUMERO 8

Edito du Président

La prévention des déchets, qu'est-ce que c'est ?

Nous pouvons tous agir !

Le diagnostic du territoire

Les déchèteries communautaires

STOP Rappels : collecte sélective, tri du papier, flash spécial : incendie d'un camion, collecte des objets encombrants

Le coin des juniors

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2012

Ce rapport est établi conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères destiné, notamment, à l'information des usagers.

Ce rapport doit être présenté, au plus tard, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

1 Les indicateurs techniques

1.1 La collecte des déchets

1.1.1- L'organisation de la collecte des déchets résiduels

Le nombre d'habitants (population municipale – pas de double compte) desservis en porte à porte est de 53 636.

COMMUNES	Nombre d'habitants
AMNEVILLE	10 167
BRONVAUX	539
CLOUANGE	3 933
MARANGE SILVANGE	5 925
MONTOIS LA MONTAGNE	2 391
MOYEUVRE GRANDE	8 038
MOYEUVRE PETITE	515
PIERREVILLERS	1 522
ROMBAS	10 045
RONCOURT	847
ROSSELANGE	2 931
SAINTE MARIE AUX CHENES	3 840
VITRY SUR ORNE	2 943
TOTAL	53 636

En 2012, le service a été assuré par la Société SITA dans le cadre d'un marché passé à l'issue de l'appel d'offres lancé en mai 2008.

Ce marché d'une durée de 5 ans, arrivera à son terme le 31 octobre 2013.

Description du service

La collecte des ordures ménagères est organisée une fois par semaine (sauf pour les secteurs d'habitat collectif et les centres villes qui sont collectés 2 fois par semaine).

Les ordures ménagères sur le site thermal sont collectées 6 fois par semaine (du lundi au samedi).

La collecte des objets encombrants est réalisée une fois par mois sur liste d'adresse.

Les moyens matériels

- 4 Bennes de 26 tonnes
- châssis Renault Premium
- 3 Bennes SEMAT, lève conteneurs automatiques
- 1 Benne EUROVOIRIE, lève conteneurs semi- automatiques

Les moyens humains (12 personnes – 4 équipes)

- 4 chauffeurs
- 8 ripeurs

Les tonnages collectés

Année	O.M.		Encombrants		Total	
	Tonnages	Kg/an/hab	Tonnages	Kg/an/hab	Tonnages	Kg/an/hab
2012	15 418,64	287,47	44,06	0,82	15 462,70	288,29
2011	15 717,20	296,78	54,84	1,04	15 772,04	297,82
2010	15 566,46	293,20	61,50	1,16	15 627,96	294,36
2009	15 962,64	302,37	71,90	1,36	16 034,19	303,73
2008	15 886,91	300,94	87,28	1,65	15 974,19	302,59

Les unités d'œuvres en 2012

- ✚ km de service : 136 216
- ✚ marche-arrières : 256
- ✚ gas-oil utilisé pour le service : 83 003 litres
- ✚ heures de service : 8 371,73

La sécurité

En 2012, il n'y a eu aucun accident de travail.

1.1.2- L'organisation de la collecte des autres déchets ménagers

La collecte des autres déchets ménagers est organisée, soit en porte à porte, soit en apport volontaire

1.1.2.1 *La collecte sélective en porte à porte*

Description du service

Une collecte sélective en porte à porte est organisée sur l'ensemble du territoire une fois par semaine. Cette collecte est effectuée en caissettes pour les 13 communes ou en bacs à roulettes pour les habitats collectifs. La collecte est effectuée une fois par semaine.

En 2012, le service a été assuré par la Société COVED dans le cadre d'un marché passé à l'issue de l'appel d'offres lancé en mai 2008.

Ce marché, d'une durée de 5 ans, arrivera à son terme le 31/10/2013

Différents types de matériaux sont collectés

- ✚ Le papier,
- ✚ Le verre,
- ✚ Les emballages plastiques, métalliques, tétrabriques, cartonnettes.

Les moyens matériels

- ✚ 3 bennes de type « LEGRAS », CS 22 châssis VOLVO 14 tonnes
- ✚ 4 bennes de type « LEGRAS », CS 22 châssis VOLVO 15 tonnes.

Les moyens humains

- ✚ 4 Ripeurs
- ✚ 8 chauffeurs/rippers

Les tonnages collectés

Année	Verre	J.R.M	Cartons	Corps creux	Tonnage total	Ratio kg/an/hab
2012	1 299,76	1 241,28	299,10	592,06	3 432,2	64,81
2011	1 336,25	1 320,24	314,52	578,80	3 549,81	67,03
2010	1 342,43	1 291,98	316,26	559,56	3 510,23	66,11
2009	1 378,00	1 263,79	297,46	539,97	3479,22	65,83
2008	1 379,12	1 332,87	287,22	530,76	3 529,97	66,87

Les unités d'œuvre en 2012

- ✚ Km de service : 166 580 KM
- ✚ Gas-oil utilisé : 73 702 litres

La sécurité

En 2012, 2 accident du travail dont 1 seul avec arrêt (7jours).

1.1.2.2 L'apport volontaire

Les déchèteries

Pour permettre aux habitants de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle de se débarrasser de leurs déchets encombrants ou de leurs déchets spéciaux ne pouvant pas être ramassés lors des tournées normales de collecte des ordures ménagères. la C.C.P.O.M. dispose de quatre déchèteries implantées à AMNEVILLE, MARANGE SILVANGE, MOYEVRE GRANDE et SAINTE MARIE AUX CHENES.

A la suite d'un appel d'offres qui a été lancé en juillet 2010, l'exploitation de ces déchèteries a été confiée :

- ✚ A la société BARISIEN pour les déchèteries de Marange-Silvange, Moyevre-Grande et Sainte Marie aux Chênes,
- ✚ A la société COVED pour la déchèterie d'Amnéville Moulin Neuf.

DECHETERIE D'AMNEVILLE « MOULIN NEUF »

Situation

Elle est implantée sur un terrain situé à la limite des bans communaux d'AMNEVILLE et de VITRY-SUR-ORNE, au lieu-dit « Moulin Neuf ».

Son fonctionnement est assuré par la Société COVED depuis le 1^{er} Novembre 2005.

Equipement

Cette déchèterie a été réalisée sur une plate-forme modulaire en béton équipée de 16 quais. Elle est par ailleurs dotée d'un local de gardien avec douche et WC ainsi que d'un local DMS.

Equipement physique de la déchèterie

DESCRIPTION		NOMBRE	DESTINATION	
Bennes de 30m³ ouvertes		14	3	pour les déchets verts
			3	Tout venant
			3	Pour le bois
			2	pour la ferraille
			1	Pour les pneus
			2	Réserve
Bennes de 30m³ fermées	ouvertes	2	1	Pour les cartons + 1 réserve
	fermées	2	2	Pour les D3E (déchet des équipements électriques et électroniques)
Bennes de 8 m³		2	pour les gravats	
Benne de 15 m³ fermée		1	pour les bidons vides	
Borne		1	pour l'huile de moteur	
Borne+ fûts		1	pour l'huile végétale	
Caisses palettes		8	Pour les batteries/peinture/solvants(DMS)	
Fûts		Plusieurs	pour récupération des piles	
Conteneur 240 L		1	Cartouche d'encre	

Fonctionnement

L'ouverture de cette déchèterie s'est effectuée selon les horaires ci-dessous :

 CCPOM Moselle	HIVER	ETE
LUNDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
MARDI	14H00 - 16H00	14H00 - 18H00
MERCREDI	9H30-12H00	9H30-12H00
JEUDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00-18H00
VENDREDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00-18H00
SAMEDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00-18H00

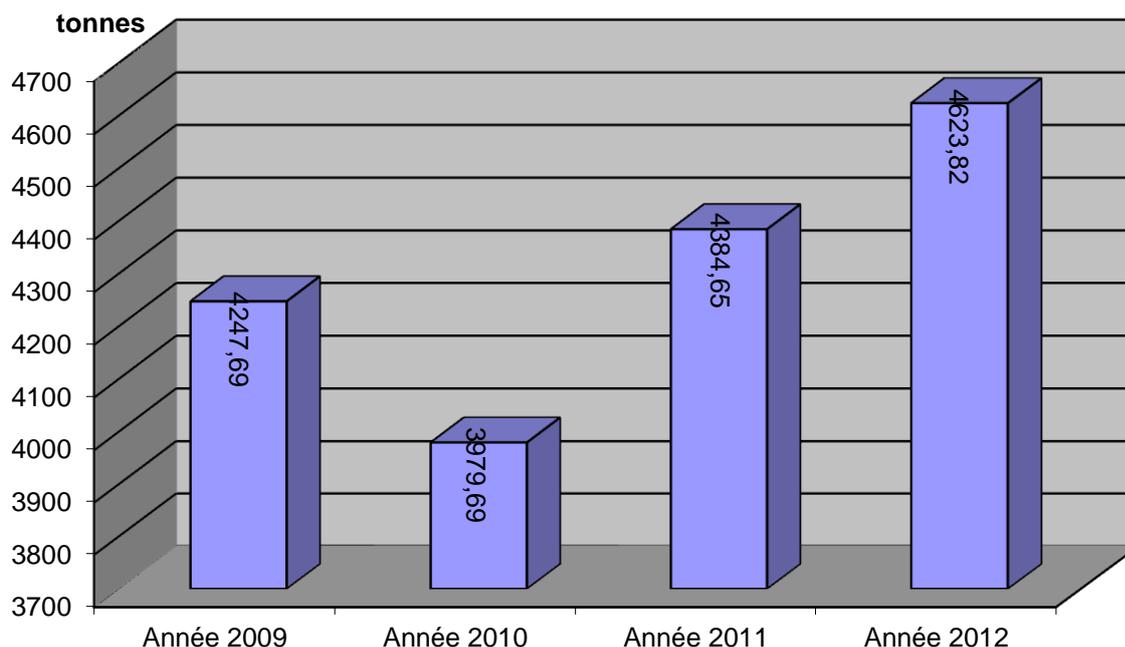
L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement, sont assurés par un employé du prestataire de service.

Pendant son temps de présence, cet agent assure le fonctionnement, le gardiennage, et l'entretien général de la déchèterie, et en particulier le vidage des bennes et conteneurs par appel téléphonique au prestataire, dès qu'il le juge utile.

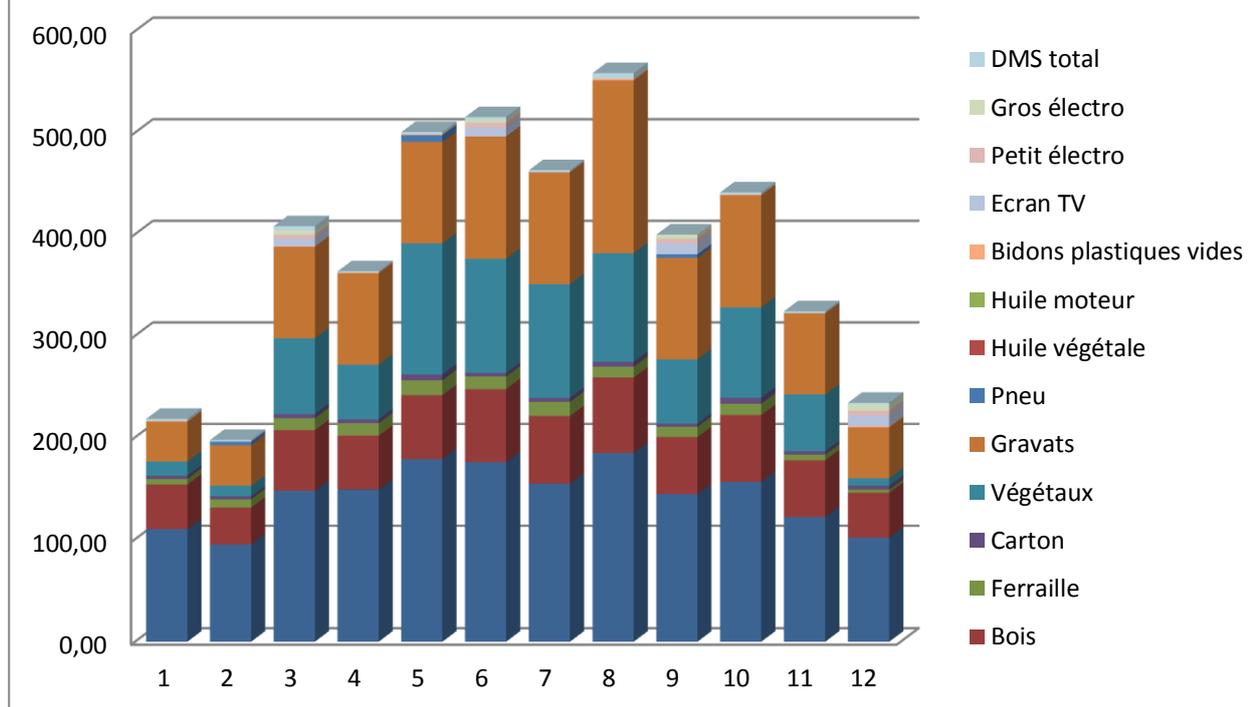
Tonnages collectés

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés				
	2008	2009	2010	2011	2012
Tout Venant	1 528,24	1605,94	1 540,44	1 583,74	1 717,18
Bois	567,24	527,34	560,16	635,80	690,46
Végétaux	754,17	820,12	739,66	801,92	828,94
Gravats	1 004,26	963,78	890,22	1 107,26	1 099,02
Huile moteur	0	0	0	0,44	0
Huile végétale	1	0	0,46	1,10	1,42
Pneus	8	9,90	17,8	7,14	13,48
Ferraille	128,82	126,00	96,4	114,30	118,85
Carton	43,38	34,34	39,54	42,83	48,20
Déchets Ménagers Spéciaux	29,9		22,37	20,25	26,99
Bidons vides	6,42	4,98	4,68	5,08	6,30
Petit électroménager	37,24	15,67	14,78	13,24	18,14
Gros électroménagers	33,63	39,55	13,91	10,15	17,85
Ecran	33,73	33,48	39,27	41,40	37,39
Cartouche d'encre	-	-	-	-	0
TOTAL	4 169,03	4 247,69	3 979,69	4 384,65	4 623,82

Evolution des tonnages de 2009 à 2012



Tonnages collectés mensuellement en 2012



L'accueil des Professionnels à la déchèterie d'Amnéville Moulin-Neuf

Le Bureau communautaire a décidé d'autoriser les professionnels à accéder à la déchèterie d'Amnéville Moulin-Neuf, en contrepartie de l'achat de tickets.

Les tickets sont valables uniquement pour un passage et sont fonction du véhicule utilisé :

- ✚ Forfait catégorie 1 : 20€ le ticket
(Véhicule dont la charge utile est inférieure à 800Kg)
- ✚ Forfait catégorie 2 : 35€ le ticket
(Véhicule, dont la charge utile est comprise entre 801Kg et 1500Kg)

Les tickets sont vendus sous la forme de carnet de 5 tickets et leur vente a débuté le 1^{er} juin 2006.

Bilan de la vente de Tickets d'accès des professionnels à la Déchèterie d'Amnéville Moulin-Neuf pour l'année 2012

Type de carnet	Quantité vendue					Produit de la vente				
	2008	2009	2010	2011	2012	2008	2009	2010	2011	2012
Carnet catégorie 1	3	9 carnets + 1 ticket	8 carnets	11 carnets+ 1ticket	18+ 4 tickets	300 €	920€	800	1 120	1880
Carnet catégorie 2	34	17 carnets + 4 tickets	13 carnets	22 carnets+ 1 ticket	11 + 15 tickets	5 950 €	3 115€	2275	3 885	2450
Total général	37	27 carnets + 5 tickets	21 carnets	31 carnets+ 2 tickets	29 carnets+19 tickets	6 250 €	4 035€	3075	5 005	4 330

DECHETERIE DE MARANGE SILVANGE

Situation

Cette déchèterie est implantée sur un terrain de 3 500 m² situé dans la zone artisanale de JAILLY

Equipement

Cette déchèterie a été réalisée sur une plate-forme équipée de sept quais, surélevés, avec piste périphérique en macadam.

Elle est constituée de :

- 7 quais et un 8ème de réserve pour recevoir les bennes de 10 ou 33m³ suivant les besoins,
- 1 aire béton prévue pour recevoir 2 bennes : 1 pour la récupération des pneumatiques (15m³) et 1 pour la récupération des pots vides (15m³ couverte),
- 2 plates-formes en béton pour recevoir du mobilier urbain ou réfrigérateurs,
- 1 emplacement pour les huiles (mobilier urbain),
- 1 point d'eau extérieur,
- Un éclairage public de l'ensemble,
- Signalisation interne.

Elle est équipée d'un local de gardien avec douche et WC, ainsi que d'un local DMS (déchets ménagers spéciaux) d'une surface d'environ 15m² par local.

Equipement physique de la déchèterie

DESCRIPTION	NOMBRE	DESTINATION	
Bennes de 30m ³	8	2	pour les déchets verts
		1	Pour le bois
		2	Tout venant
		1	pour la ferraille
		1	Réserve
		1	pour les cartons (benne couverte)
Benne de 25m ³	1	pour les pneumatiques	
Benne de 15m ³	1	1	pour les emballages souillés (benne fermée)
Benne de 9m ³	2	1	pour les gravats
		1	Réserve (pour les gravats)
Benne ECO-DEI 5 m ³	1	pour les bidons de peinture vides	
Bloc avec conteneur	1	pour l'huile de vidange et bac récupérateur de bidons vides	
Conteneur	1	pour bidons vides	
Fûts	Plusieurs	pour récupération de l'huile végétale des piles	
Box palette	2	PAM	
Conteneur 240 L	1	Cartouches d'encre	

Elle dispose d'un local pour les déchets ménagers spéciaux (DMS).

Fonctionnement

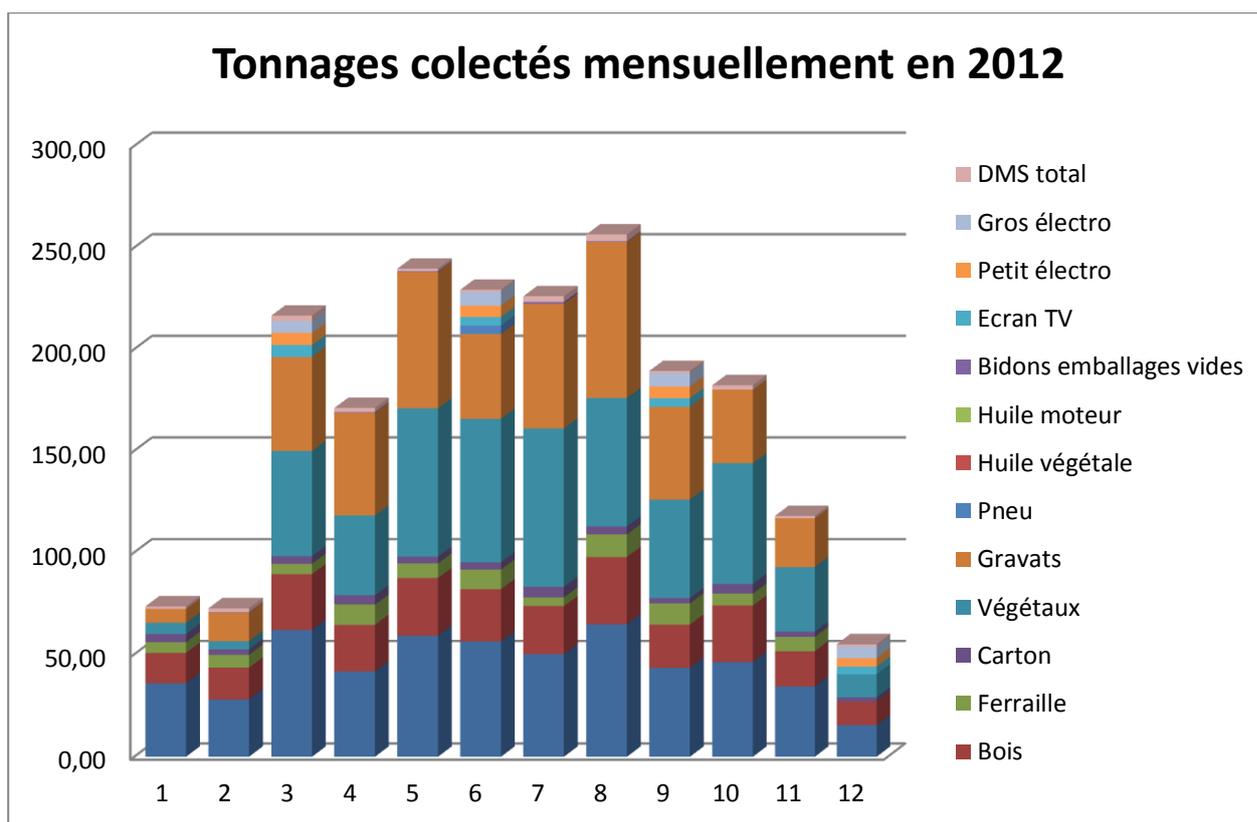
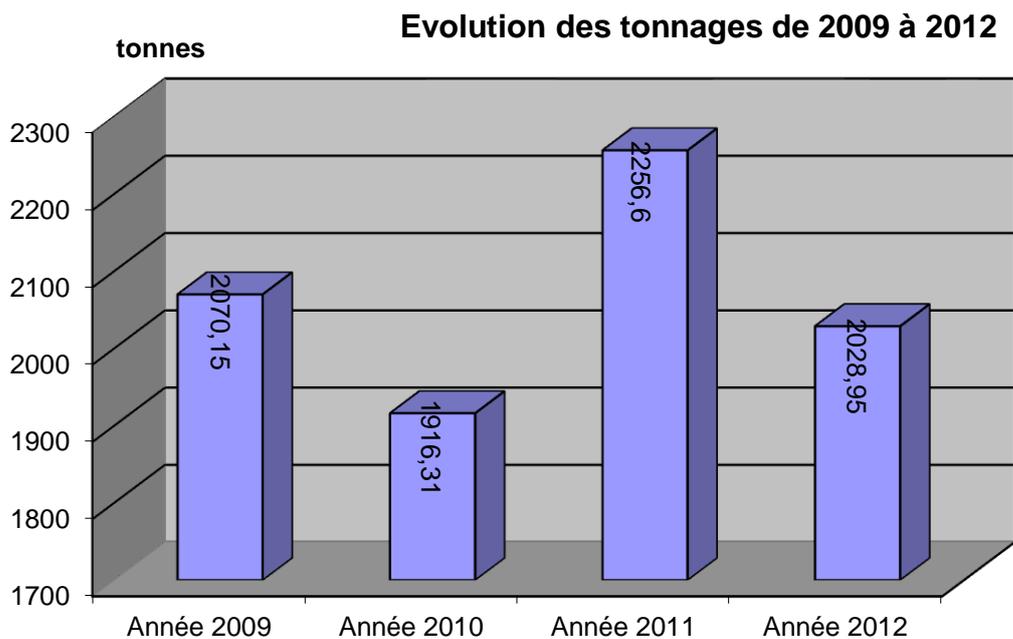
L'ouverture de cette déchèterie s'est effectuée selon les horaires ci-dessous :

	HIVER	ETE
LUNDI	9H30-12H00	9H30-12H00
MARDI	9H30-12H00//14H00 - 16H00	9H30-12H00//14H00 - 16H00
MERCREDI	14H00 - 16H00	9H30-12H00//14H00 - 16H00
JEUDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
VENDREDI	9H30-12H00//14H00-16H00	14H00-18H00
SAMEDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00-18H00

L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement sont assurés par un employé mis en place par le prestataire de service.

Tonnages collectés

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés				
	2008	2009	2010	2011	2012
Tout Venant	7 367,2	472,44	506,04	546,97	536,72
Végétaux	454,28	502,66	458,90	542,42	536,16
Gravats	640,02	734,14	561,76	699,04	470,41
Huile moteur	3,24	9,09	1,53	3,15	0
Huile végétale	0,8	0	0	1,71	0
Pneus	3,88	10,54	17,12	0	4,10
Ferraille	63,16	70,50	54,66	72,54	81,82
Carton	39,20	30,54	34,44	44,26	43,08
Déchets Ménagers Spéciaux	18,77	14,33	16,39	20,71	21,88
Bidons vides	0,82	4,34	3,66	3,74	2,08
Petit Electroménager	22,20	11,55	10,86	15,82	21,42
Gros Electroménager	11,60	22,08	16,55	24,98	24,96
Ecran	13,97	14,71	15,42	19,67	18,02
Bois		173,04	219,98	261,58	268,30
Cartouche d'encre	-	-	-	-	0
TOTAL	2 001,42	2070,15	1 916,31	2 256,60	2 028,95



DECHETERIE DE MOYEUVRE-GRANDE

Situation

Cette déchèterie est implantée sur un nouveau site aménagé à la périphérie du parc d'activités communautaire «Deux Rivières » (Rue de l'Avenir).

Réalisée sur une plate-forme aménagée et clôturée, son fonctionnement est assuré par la Société BARISIEN dans le cadre d'un marché passé après appel d'offres lancé par la Communauté de Communes.

Equipement

Cette déchèterie a été réalisée sur une plate-forme équipée de 9 quais surélevés avec piste périphérique en macadam : 8 quais et le 9^{ème} en réserve pour recevoir des bennes de 30m³.

Elle dispose par ailleurs d'un local gardien avec douche et WC ainsi qu'un local à DMS (Déchets ménagers spéciaux) d'une surface d'environ 12m² par local.

DESCRIPTION	NOMBRE	DESTINATION	
Bennes de 30m ³	10	2	pour les déchets verts
		2	Tout venant
		1	Pour le bois
		1	Pour les pneus
		2	pour la ferraille
		1	pour les cartons (benne couverte)
		1	Secours (réserve)
Benne de 9m ³	2	pour les gravats	
Benne ECO-DEI de 15m ³	1	pour les emballages souillés	
Benne ECO-DEI de 5m ³	1	pour les pots de peinture vides	
Borne	1	pour l'huile de vidange	
Fûts	Plusieurs	pour récupération de l'huile végétale des piles	
Armoire	1	Pour les DMS	
Conteneur 240 L	1	Cartouche d'encre	

Fonctionnement

L'ouverture de cette déchèterie s'est effectuée selon les horaires ci-dessous :

	HIVER	ETE
LUNDI	9H30 - 12H00	9H30 - 12H00
MARDI	9H30 - 12H00//14H00 - 16H00	9H30-12H00//14H00 - 18H00
MERCREDI	14H00 - 16H00	9H30-12H00//14H00 - 16H00
JEUDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
VENDREDI	9H30-12H00//14H00-16H00	14H00-18H00
SAMEDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00-18H00

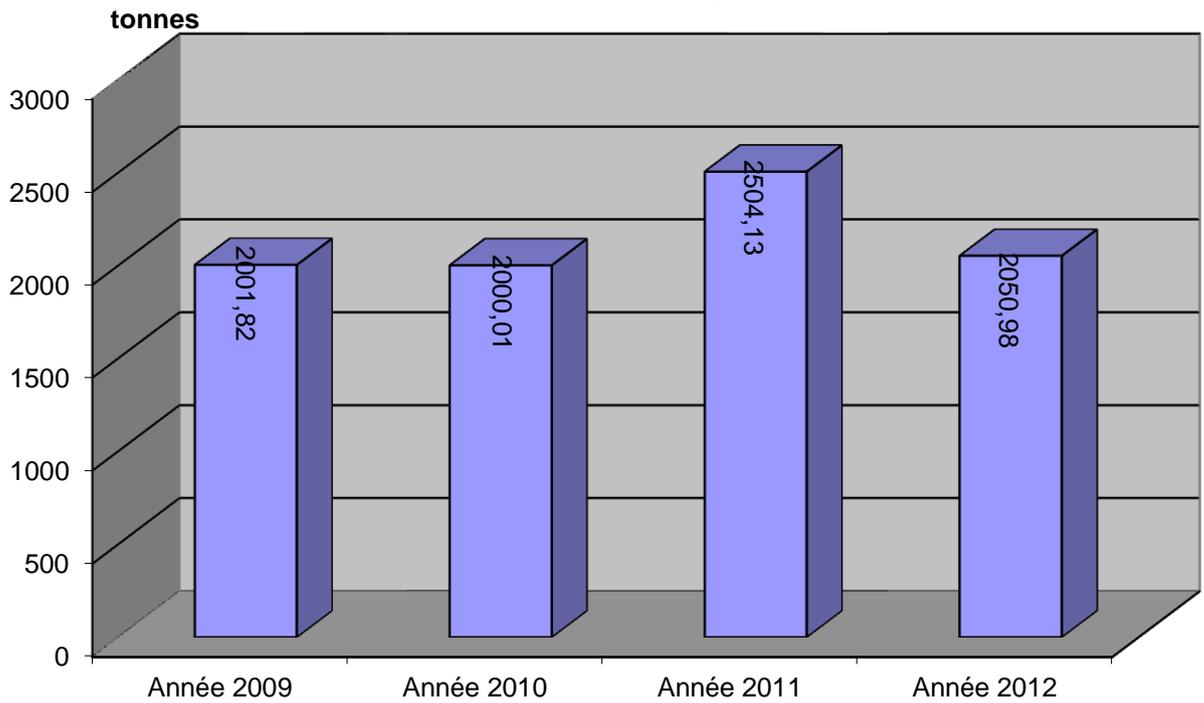
L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement, sont assurés par un employé du prestataire de service.

Pendant son temps de présence, cet agent assure le fonctionnement, le gardiennage, et l'entretien général de la déchèterie, et en particulier le vidage des bennes et conteneurs par appel téléphonique au prestataire, dès qu'il le juge utile.

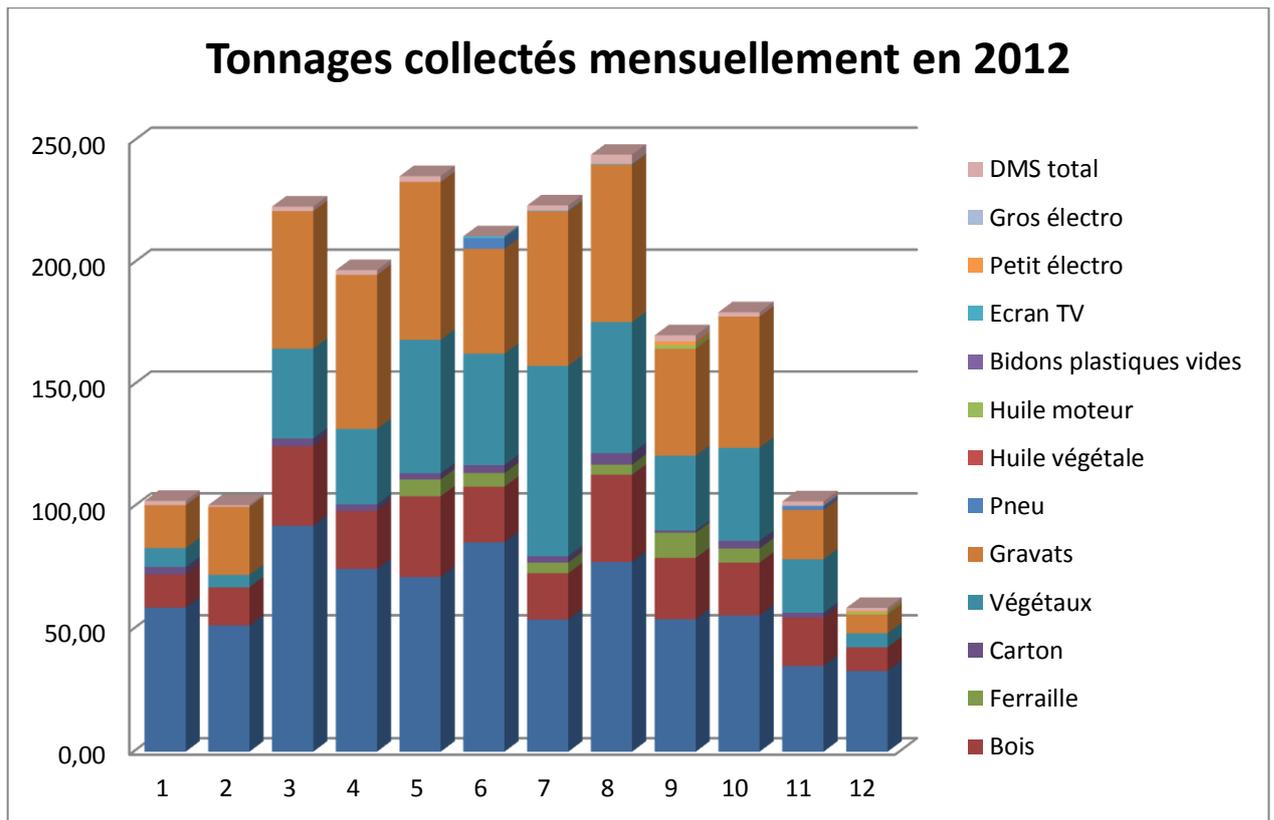
Tonnages collectés

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés				
	2008	2009	2010	2011	2012
Tout Venant	919,70	780,68	742,08	989,62	741,67
Végétaux	307,10	412,88	348,36	397,86	409,40
Gravats	529,80	456,64	390,28	689,36	526,88
Huile moteur	0	0	0	2,16	2,40
Huile végétale	0	0	0	0	0
Pneus	3,76	8,70	0	5,02	5,98
Ferraille	68,22	74,16	27,9	25,66	37,20
Carton	14,58	17,38	20,38	30,64	27,90
Déchets Ménagers Spéciaux	12,61	11,25	14,48	12,40	21,81
Bidons vides	1,04	2,46	1,5	2,68	1,40
Petit Electroménager	9,68	6,46	3,44	2,62	0,13
Gros Electroménager	5,59	10,28	1,40	2,56	2,18
Ecran	3,16	14,49	12,22	8,40	1,92
Bois		206,44	237,96	335,14	272,10
Cartouche d'encre	-	-	-	-	0
TOTAL	1 874,63	2 001,82	2 000,01	2504,13	2 050,98

Evolution des tonnages de 2009 à 2012



Tonnages collectés mensuellement en 2012



DECHETERIE DE SAINTE MARIE AUX CHENES

Situation

Cette déchèterie est implantée sur le site de la zone industrielle « IDA » à l'entrée de Sainte Marie aux Chênes, Rue Antoine MENARD.

Equipement

DESCRIPTION	NOMBRE	DESTINATION	
Benues de 30m ³	8	2	pour les déchets verts
		2	Tout venant
		1	pour la ferraille
		1	pour les cartons (benne couverte)
		1	pour les pneumatiques
		1	Pour le bois
Benue de 15 m ³	3	1	pour les emballages souillés
Benue de 9m ³	2	pour les gravats	
Benue ECO-DEI de 15m ³	1	pour les emballages souillés	
Benue ECO-DEI de 5m ³	1	pour les pots de peinture vides	
Conteneur	1	pour l'huile de vidange avec bac récupérateur pour bidons vides	
Fûts	Plusieurs	pour récupération de l'huile végétale des piles	
Conteneur 240 L	1	Pour les cartouches d'encre	

Cette déchèterie dispose par ailleurs d'un local DMS (déchets ménagers spéciaux).

Fonctionnement

L'ouverture de cette déchèterie s'est effectuée selon les horaires ci-dessous :

 HIVER	ETE	
LUNDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
MARDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
MERCREDI	9H30-12H00	9H30-12H00
JEUDI	9H30-12H00//14H00 - 16H00	9H30-12H00//14H00 - 18H00
VENDREDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00 - 18H00
SAMEDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00 - 18H00

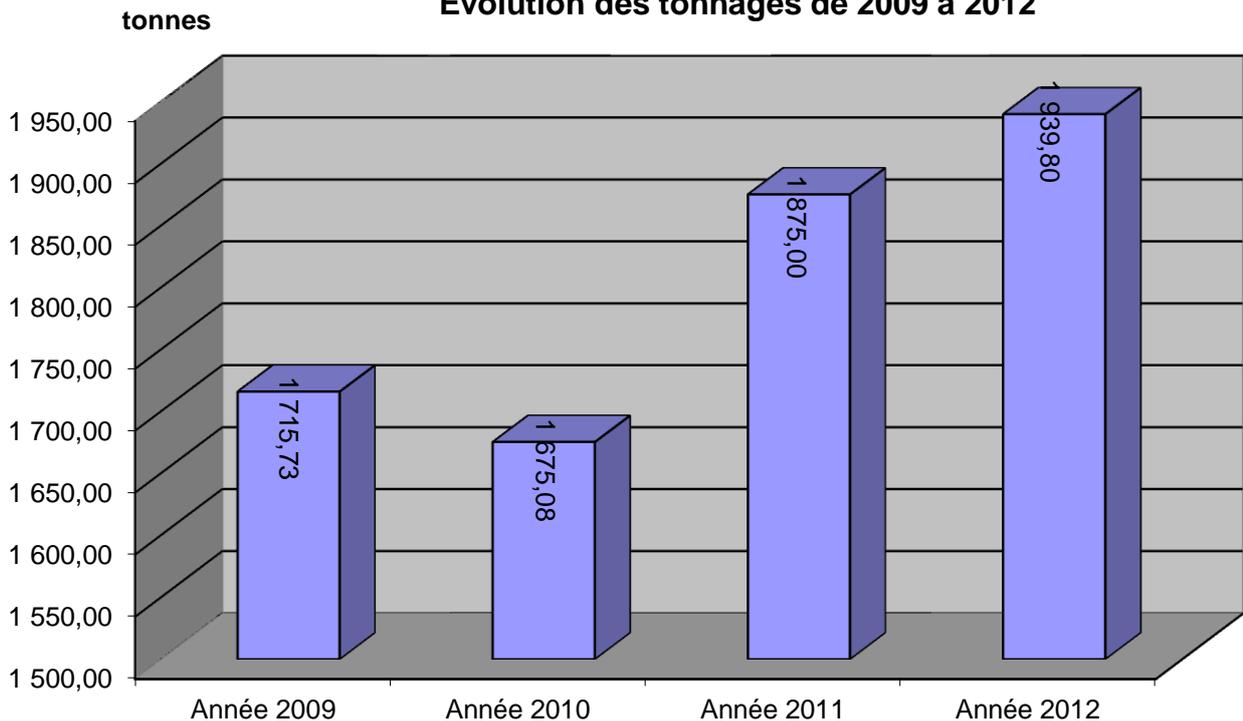
L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement, sont assurés par un employé du prestataire de service.

Pendant son temps de présence, cet agent assure le fonctionnement, le gardiennage, et l'entretien général de la déchèterie, et en particulier le vidage des bennes et conteneurs par appel téléphonique au prestataire, dès qu'il le juge utile.

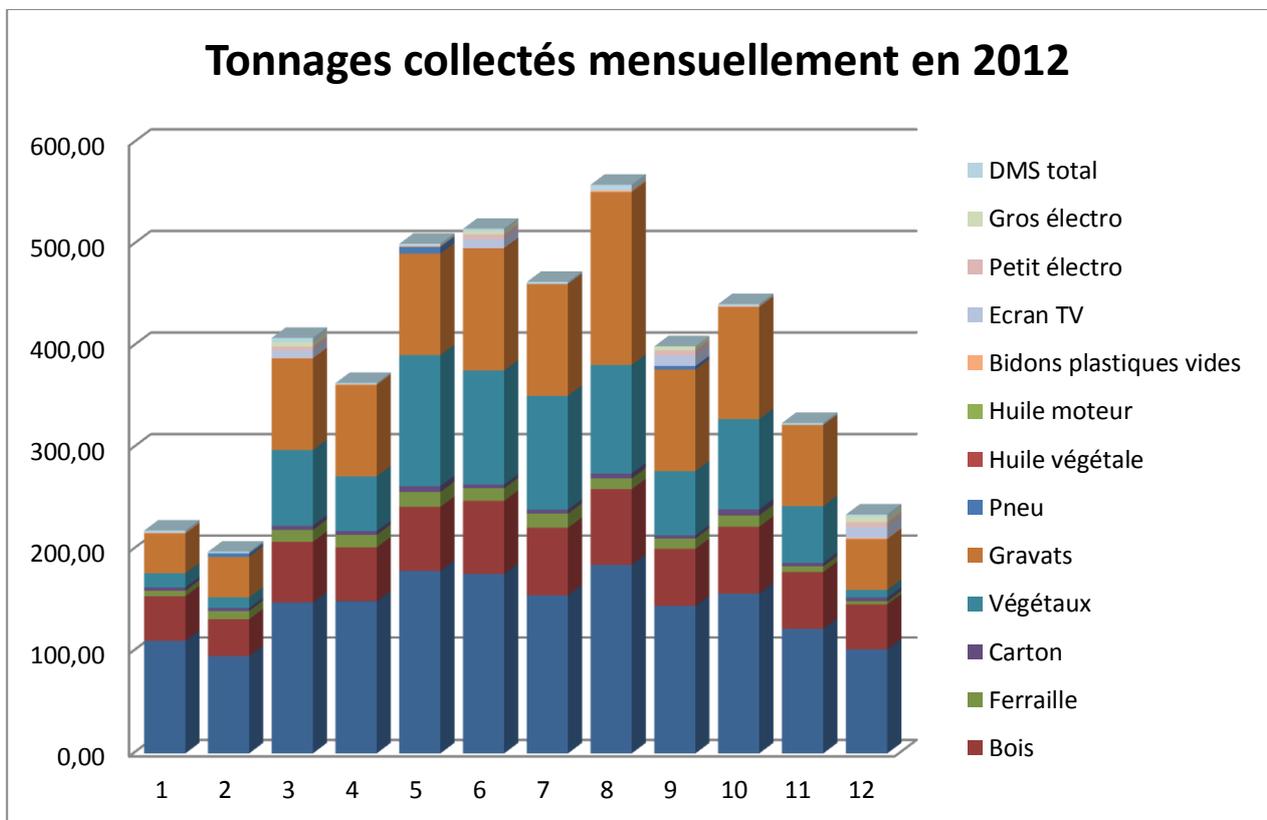
Tonnages collectés

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés				
	2008	2009	2010	2011	2012
Tout Venant	558,56	429,16	476,94	528,45	525,38
Végétaux	418,96	468,28	488,10	509,45	490,61
Gravats	522,30	495,94	390,46	446,56	513,60
Huile moteur	2,43	3,87	0	1,54	3,53
Huile végétale	0	0,42	0	0	0
Pneus	4,76	3,18	3,28	0	4,98
Ferraille	61,44	59,24	47,06	58,90	65,00
Carton	23,06	29,08	34,96	34,22	32,94
Déchets Ménagers Spéciaux	14,65	13,64	13,22	17,83	23,04
Bidons vides	1,28	3,46	4,10	0,76	1,98
Petit Electroménager	20,54	11,86	7,27	9,53	12,20
Gros Electroménager	9,84	18,73	6,92	16,46	19,90
Ecran	8,06	12,26	14,47	18,70	16,62
Bois		164,60	188,10	232,65	229,94
Cartouche	-	-	-	-	0,08
TOTAL	1 645,99	1715,73	1 675,08	1 875,05	1 939,8

Evolution des tonnages de 2009 à 2012

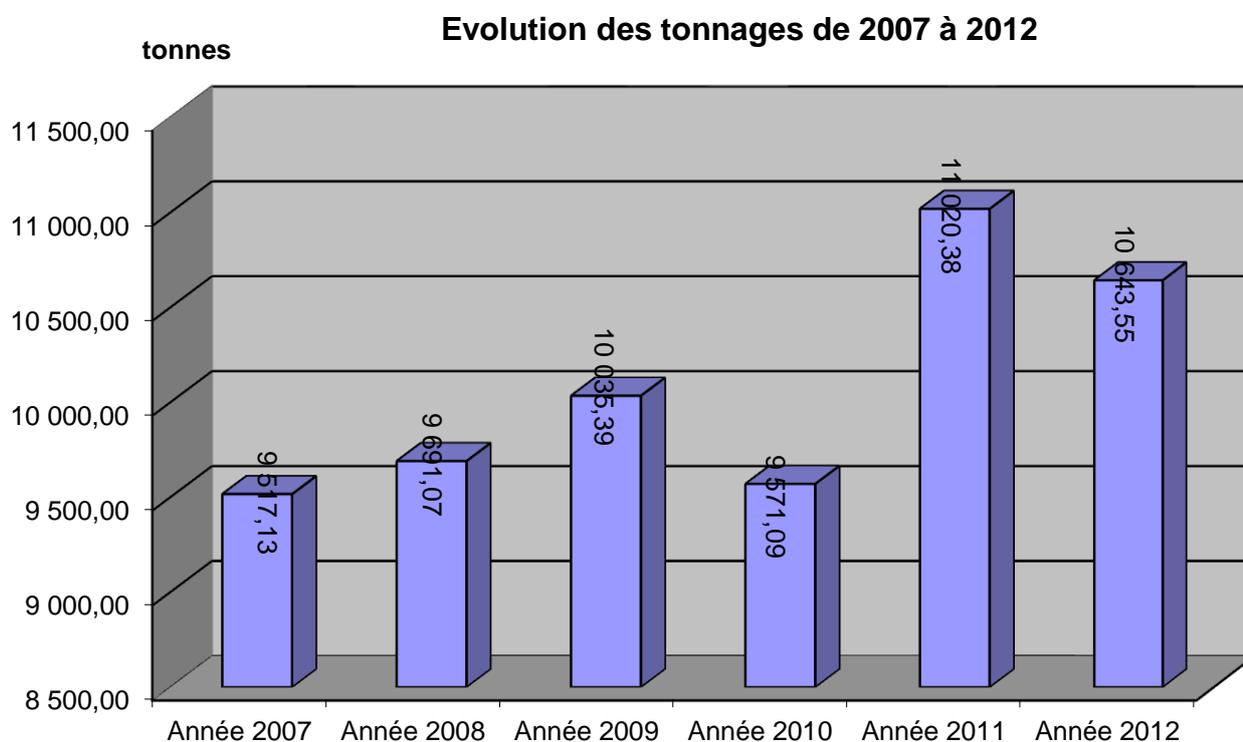


Tonnages collectés mensuellement en 2012



Evolution des tonnages collectés sur l'ensemble des déchèteries communautaires

<u>Evolution des tonnages collectés sur l'ensemble des déchèteries communautaires</u>	
<u>2007 - 2012</u>	
Année	Tonnages
2007	9 517
2008	9 691,07
2009	10 035,39
2010	9 571,09
2011	11 020,38
2012	10 643,55



Les Points d'apport volontaire

Des points d'apport volontaire sont répartis sur l'ensemble du territoire communautaire.

Ils sont destinés à recueillir essentiellement le papier et le verre et, pour certaines communes, les emballages ménagers.

Ils sont répartis comme suit:

COMMUNES	VERRE	PAPIER	EMBALLAGES
AMNEVILLE	21	7	6
BRONVAUX	0	1	0
CLOUANGE	9	3	5
MARANGE-SILVANGE	10	11	0
MONTOIS-LA-MONTAGNE	8	5	0
MOYEUVE-GRANDE	9	5	4
MOYEUVE-PETITE	2	2	1
PIERREVILLERS	3	3	0
ROMBAS	18	6	8
RONCOURT	3	2	0
ROSSELANGE	7	3	0
SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	7	6	0
VITRY-SUR-ORNE	1	0	1
TOTAL	98	54	25

Seules les bulles vertes pour la collecte du verre sont remplacées.

Et ont permis de collecter les tonnages suivants :

Année	Verre	J.R.M.	Emballages	Tonnage total	Ratio kg/an/hab.
2012	345,04	276,39	42,64	664	12,38
2011	356,12	299,3	48,2	703,62	13,29
2010	347,18	301,2	46,16	694,52	13,08
2009	375,34	344,8	47,82	767,96	14,55
2008	389,92	343,26	45,66	778,74	14,75

Composteur

En 2012, 48 composteurs de 450 litres ont été vendus aux particuliers au prix de 20€ soit une recette de 960,00 €

1.2 Le Traitement des déchets

En 2012, les déchets résiduels ont été traités au centre de valorisation des déchets de Metz par la régie HAGANIS, dans le cadre d'un marché passé à l'issue de l'appel d'offre lancé en juin 2011.

Les produits issus de la collecte sélective ont été acheminés vers le centre de tri HAGANIS à METZ qui a été retenue à la suite de l'appel qui a été lancé en 2008.

Les tonnages traités

Année	O.M.		Encombrants		Total	
	Tonnages	Kg/an/hab	Tonnages	Kg/an/hab	Tonnages	Kg/an/hab
2012	15 418.64	287.47	44.06	0.82	15 462.7	288.29
2011	15717.20	296.78	54.84	1.04	15772.04	297.902

1.2.2 Le traitement des autres déchets ménagers

1.2.2. Les déchets recyclables issus de la collecte en porte à porte et en apport volontaires

Les produits issus de la collecte sélective ont été acheminés vers le centre de tri HAGANIS à METZ qui a été retenue à la suite de l'appel qui a été lancé en 2008.

Ce marché d'une durée de 5 ans, arrivera à son terme le 31 octobre 2013.

Description du service

Les déchets issus de la collecte sélective sont acheminés vers l'Unité de Tri des Matériaux (UTM) d'HAGANIS qui a pour rôle d'affiner le tri effectué à la maison, pour séparer précisément les différentes matières et les conditionner selon les besoins des industries spécialisées.

L'unité de tri permet ainsi la séparation et le conditionnement :

- des journaux, revues et magazines, du papier et "gros de magasin",
- du carton et de la cartonnée,
- des bouteilles et flacons en polyéthylène azur
- des bouteilles et flacons en polyéthylène coloré (PET),
- des flacons en polyéthylène à haute densité (PEHD),
- des briques alimentaires,
- des boîtes de conserve et boîtes-boisson en acier ou en aluminium.

Les déchets entrants et matériaux triés sont conditionnés puis stockés. Des repreneurs spécialisés viennent ensuite récupérer cette matière pour la recycler.

1.2.2. Les déchets recyclables issus de la collecte en porte à porte et en apport volontaires

Tonnages traités

Le porte à porte

Année	Verre	J.R.M	Cartons	Corps creux	Tonnage total	Ratio kg/an/hab
2012	1299.76	1241.28	299.10	592.06	3432.2	63.99
2011	1 336,25	1 320,24	314,52	578,80	3 549,81	67,03

L'apport volontaire

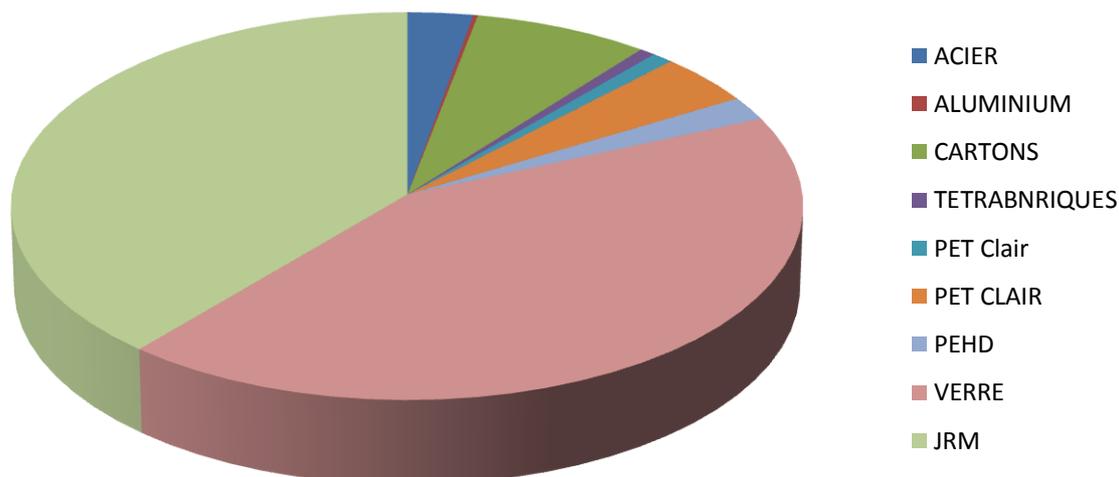
Année	Verre	J.R.M.	Emballages	Tonnage total	Ratio kg/an/hab.
2012	345.04	276.32	42.64	664	12,38
2011	356,12	299,3	48,2	703,62	13,29

Matériaux recyclés

Tonnages

Matériaux		Tonnages produits
Acier		109.45
Aluminium		7.40
Cartons		293.72
Tétrabriques		26.56
Plastiques	PET coloré	35.98
	PET Clair	163.30
	PEHD	75.63
Verre		1654.52
JRM		1502.19

Avec Production = (Stock final stock initial) + livraison



1.2.2. Les déchèteries communautaires

Les déchets issus des déchèteries communautaires sont acheminés vers les filières suivantes :

Type de Déchets collectés	Exutoire	Mode de traitement
Tout Venant	ISNDN Conflans en Jarnisy	Enfouissement
Végétaux	Plate-forme de compostage Conflans en Jarnisy	Valorisation
Gravats	HERGOTT Environnement Maizières les Metz	Valorisation
	EUROGRANULATS Hauconcourt	
Huile moteur	SRRHU Nancy	Traitement
Huile végétale	LORRAINERGIES Services	Traitement
	CHIMIREC Domjevin	
Pneus	EXELGOM RECYCLING Uckange	
Ferraille	Plate-forme de tri Conflans en Jarnisy	Valorisation
	DERICHBOURG Amnéville	
Carton	Centre de tri Conflans en Jarnisy	Valorisation
	Centre de tri VEOLIA Maizières les Metz	
Déchets Ménagers Spéciaux	CEDILOR Malancourt la Montagne	Traitement
	CHIMIREC Domjevin	
Bidons vides	CEDILOR Malancourt la Montagne	Traitement
	CHIMIREC Domjevin	
Déchets d'Équipement Electriques et Electroniques	ENVIE2E Nancy	Valorisation
Bois	Plate-forme de tri Conflans en Jarnisy	Valorisation
Cartouche d'encre	COLLECTORS	Valorisation
pile	COREPILE	Traitement

2 Les Indicateurs financiers

2.1 Les Dépenses

Le montant annuel global des dépenses du service s'élève, pour l'année 2012 à 5 831 410,15 €.

Ce montant comprend :

- le coût de la collecte et du traitement pour les 13 communes (4 528 247,37 €),
- le coût du fonctionnement des déchèteries (1 144 884,24 €),
- le coût de structure (158 278,54 €)

Le coût de la collecte et du traitement des déchets résiduels

Le coût de la collecte = 1 141 721,36 € (SITA)

Il est calculé sur les bases suivantes (€/HT/tonne) :

 CCPOM	Jusqu'au 30/04/2012	Du 01/05/2012 au 31/10/2012	A partir du 01/11/2012
Pour les ordures ménagères	66,55 € HT/Tonne	69,40 € HT/Tonne	69,05 € HT/Tonne
Pour les objets encombrants	246,43 € HT/Tonne	257,01 € HT / Tonne	255,69 € HT/Tonne

Le coût du traitement = 1 573 298,11 € (HAGANIS)

Il a été calculé sur les bases suivantes (€/HT/tonne) :

 CCPOM	Jusqu'au 30/04/2012	Du 01/05/2012 au 31/10/2012	A partir du 01/11/2012
Pour les ordures ménagères	90,07 € HT/Tonne (+ 3,2 € HT/T pour la TGAP)	92,67 € HT/Tonne (+ 3,2 € HT/T pour la TGAP)	93,28 € HT/Tonne (+ 3,2 € HT/T pour la TGAP)
Pour les objets encombrants	90,07 € HT/Tonne (+ 3,2 € HT/T pour la TGAP)	92,67 € HT/Tonne (+ 3,2 € HT/T pour la TGAP)	93,28 € HT/Tonne (+ 3,2 € HT/T pour la TGAP)

Le coût global de la collecte, du traitement et des prestations diverses s'est élevé, en 2012, à 2 715 019,47 €.

Le coût de la collecte sélective (collecte et traitement)

Il est calculé sur les bases suivantes :

 CCPOM	Jusqu'au 30/04/2012	Du 01/05/2012 au 31/10/2012	A partir du 01/11/2012
Collecte	381,54 € HT/Tonne	397,91 € HT/ Tonne	395,87 € HT/Tonne
Tri	58,52 € HT/Tonne (prix moyen pondéré)	60,28 € HT/Tonne (prix moyen pondéré)	65,06 € HT/ Tonne (prix moyen pondéré)
Collecte en apport volontaire	VERRE	85,34 € HT/Tonne	88,54 € HT/ Tonne
	JRM	125,72 € HT/Tonne	130,44 € HT/ Tonne
	EMBALLAGES	625,82 € HT/Tonne	652,67 € HT/ Tonne

Le coût global de la collecte (1 548 093,67 €) (COVED) et du tri (265 134,23 €) (HAGANIS) s'est élevé en 2012 à 1 813 227,90 €.

Le coût du fonctionnement des déchèteries. Ce coût a été calculé sur la base des prix suivants :

		Déchèteries de Marange-Silvange, Moyeuve- Grande et Sainte Marie aux Chênes			Déchèterie d'Amnéville - Moulin Neuf		
		Du 01/11/2011 au 30/04/2012	Du 01/05/2012 au 31/10/2012	Du 01/11/2012 au 20/04/2013	Du 01/11/2011 au 30/04/2012	Du 01/05/2012 au 31/10/2012	Du 01/11/2012 au 30/04/2013
Gestion complète	Gestion et exploitation Forfait annuel	51 817,62	54 066,67	53 560,26	65 953,85	68 818,23	68 173,56
Enlèvement, transport et traitement des déchets non recyclables (prix à la tonne)	Tout venant Benne 33m ³ + TGAP	113,47	117,53	116,62	117,06	121,28	120,33
	Pots, bidons vides de peinture, huile, solvant + TGAP	897,67	936,17	927,50	832,85	869,02	860,88
Enlèvement, transport et traitement des déchets recyclables (prix à la tonne)	Ferrailles	27,04	28,22	27,95	16,70	17,42	17,26
	Bois	55,32	57,72	57,18	64,71	67,52	66,89
	Pneumatiques	161,77	168,8	167,21	164,90	172,06	170,45
	Cartons	125,24	130,68	129,46	127,33	132,86	131,61
	Produits végétaux Benne 33m ³	44,28	46,89	46,39	55,31	57,72	57,18
	Gravats Benne 10 m ³	18,79	19,60	19,42	13,57	14,16	14,02
	D3						
	Petit électroménager	0	0	0	0	0	0
	E						
	Gros électroménager	0	0	0	0	0	0
	Huiles de vidange	0	0	0	0	0	0
	Huiles végétales (2001)	93,93	98,01	97,05	120,02	125,23	124,06
	DMS acides, bases + TGAP	897,67	936,17	927,50	1 747,11	1 822,99	1 805,91
	Solvants chlorés et non chlorés+ TGAP	1 054,22	1 099,52	1 089,32	1 050,98	1 096,62	1 086,35
	Peinture, vernis, colles+ TGAP	897,67	936,17	927,50	978,96	1 021,48	1 011,91
	Cosmétiques, Emballages souillés+ TGAP	1 054,22	1 099,52	1 089,32	1 378,69	1 438,57	1 425,09
	Radiographie+TGAP	271,45	282,77	280,22	683,61	713,29	706,61
	Batteries de voiture avec acide+ TGAP	114,89	119,42	118,40	0	0	0
Piles+TGAP	0	0	0	0	0	0	
Tubes fluorescents+TGAP	0	0	0	0	0	0	
Cartouche d'encre	0	0	0	0	0	0	

* : A partir du 01/01/2012 – TGAP = 20 €/tonne et DMS TGAP = 10,52 €/tonne

Coût global de fonctionnement des déchèteries pour l'année 2012:

	2008	2009	2010	2011	2012	Prestataires
Déchèterie d'Amnéville Moulin Neuf	467 607 €	481 563 €	454 055,79€	395 433,13	465 855,68	COVED
Déchèterie de Marange Silvange	236 804 €	213 888 €	207 674,47€	202 620,71	222 532,93	BARISIEN
Déchèterie de Moyeuvre- Grande	215 373 €	230 738 €	213 888 €	239 637,06	242 831,69	
Déchèterie de Sainte Maire aux Chênes	199 021 €	197 672 €	225 489,26 €	184 990,53	211 870,42	
Caractérisation des bennes	-	-	-	-	1 793,52	
TOTAL	1 118 805 €	1 123 861 €	1 087 535,96€	1 022 681,43	1 144 884,24	

Les dépenses de structure

Rémunération du personnel affecté à la gestion administrative du service de collecte et traitement des déchets ménagers : 158 278,54 €

Ces charges comprennent le personnel recruté pour la mise en œuvre du programme local de prévention en 2012, dont une partie est subventionnée par l'ADEME

2.2. Les Recettes

Le montant global des recettes pour l'année 2012 (y compris les rattachements) s'élève à 6 408 743,25 €^(*).

Elles proviennent :

- + du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, pour 5 297 252,00 €
- + des produits de gestion courante et valorisation de matériaux des déchèteries et de la collecte sélective, pour 463 138,84 € (y compris les rattachements)
- + des subventions et soutien d'éco organismes (Eco emballages, Eco folio, OCAD3E, ADEME), pour 643 062,91 € (y compris les rattachements)
- + vente de tickets « Accueil des professionnels » sur la déchèterie d'Amnéville Moulin Neuf pour 4 330 €
- + vente de composteurs pour 960 €

^(*) le montant global des recettes 2012 intègre des recettes d'exercices antérieurs 582 962,53 € dont les recettes propres pour 2012, 5 673 131,61 €

Equilibre financier du service		
	D'après le compte administratif	Après neutralisation des recettes encaissées en 2012
Recettes	6 408 743,25 €	5 825 781,22 €
Dépenses*	5 673 131,61 €	5 673 131,61 €
Soit un excédent	735 612,14 €	152 649,61€